



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les
31 décembre 2025 et 2024

TFI International Inc.

États financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT	2
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	3
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	6

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de TFI International Inc.

Nous avons effectué l'audit des états consolidés ci-joints de la situation financière de TFI International Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés connexes du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiée par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025 en nous fondant sur les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et notre rapport daté du 17 février 2026 exprimait une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet de comptabilité publique inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations comptables importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est un élément découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiquée au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part de l'auditeur. La communication d'une question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapporte.

Appréciation des provisions d'autoassurance

Comme il est mentionné à la note 16 des états financiers consolidés, les provisions d'autoassurance de la Société s'élevaient à 212,0 millions de dollars au 31 décembre 2025. Comme il est mentionné à la note 3 k), la provision d'autoassurance représente la partie non assurée des demandes de règlements en cours à la fin de l'exercice. La provision représente les décaissements futurs estimés qui sont associés à la part d'autoassurance pour des demandes de règlement encourues et déposées en fin d'exercice, mais non encore déclarées, en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. Les évaluations sont basées sur les antécédents de la Société, notamment les tendances relatives aux règlements et aux paiements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions d'autoassurance constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires dans l'évaluation des sommes qui devront ultimement être payées pour régler ces demandes. Les hypothèses importantes qui ont influé sur l'estimation des provisions incluent la prise en compte de l'historique des demandes de règlement, les facteurs de gravité affectant les montants ultimement payés servant à établir les tendances d'évolution des pertes, et les niveaux actuels et anticipés de coûts par demande de règlement qui permettent l'établissement des ratios de pertes attendues. De plus, les provisions tenaient compte des estimations des demandes de règlement encourues, mais non encore déclarées, et des compétences et connaissances

spécialisées qui se sont avérées nécessaires dans l'évaluation des méthodes et des hypothèses actuarielles utilisées dans l'établissement des estimations.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes portant sur le rapprochement et le suivi de la provision d'autoassurance de la Société. En ce qui concerne les demandes de règlement dont l'estimation est déterminée à l'aide de méthodes actuarielles, lesquelles tenaient compte de toutes les demandes de règlement encourues, mais non encore déclarées, nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à :

comparer les méthodes actuarielles d'établissement des réserves de la Société aux normes actuarielles généralement reconnues;

évaluer les hypothèses employées pour déterminer les provisions, y compris les tendances d'évolution des pertes et les ratios de pertes attendues;

élaborer une fourchette des provisions attendues, y compris pour les demandes de règlement encourues, mais non encore déclarées, en appliquant des méthodes et des hypothèses actuarielles aux données de la Société et en les comparant aux provisions estimées de la Société.

En ce qui a trait aux demandes de règlement dont l'estimation n'est pas établie au moyen de méthodes actuarielles, pour une sélection de demandes de règlement, nous avons confirmé auprès des avocats externes de la Société l'évaluation des demandes de règlement établie par la Société et toute demande de règlement qui ne serait pas incluse.

(signé) KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L.

Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 2003.

Montréal, Canada

Le 17 février 2026

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de TFI International Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TFI International Inc. (la « Société ») au 31 décembre 2025 en nous fondant sur les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, des états consolidés connexes du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les à ces dates ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 17 février 2026 exprimait une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

La Société a acquis Hearn Industrial Services (« Hearn ») en 2025, et la direction a exclu, de son appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hearn associé à 4,6 % des actifs courants, à 4,4 % des actifs non courants, à 0,8 % des passifs courants, à 2,0 % des passifs non courants, à 0,1 % des revenus totaux et à 0,7 % du bénéfice net inclus dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société excluait aussi une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hearn.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans la section « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » du rapport de gestion de la Société incombent à la direction de celle-ci. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet de comptabilité publique inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte

le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) KPMG s.r.l/ S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 17 février 2026

TFI International Inc.
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024**
(en milliers de dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024*
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		210 186	-
Clients et autres débiteurs	6	881 432	927 654
Fournitures en stock		19 529	17 962
Impôt sur le revenu à recouvrer		26 074	11 996
Charges payées d'avance		60 035	65 810
Actifs détenus en vue de la vente		11 906	13 627
Actifs courants		1 209 162	1 037 049
Immobilisations corporelles	8	2 779 326	2 891 087
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	590 216	536 748
Immobilisations incorporelles	10	2 864 436	2 642 933
Placements	11	24 954	22 097
Autres actifs		30 729	22 188
Actifs d'impôt différé	17	10 412	13 724
Actifs non courants		6 300 073	6 128 777
Total des actifs		7 509 235	7 165 826
Passifs			
Dette bancaire		8 256	6 777
Fournisseurs et autres créditeurs	12	667 246	639 190
Impôt sur le revenu à payer		7 609	11 995
Provisions	16	86 864	99 540
Autres passifs financiers		12 713	15 220
Dette à long terme	13	222 498	93 453
Obligations locatives	14	165 291	152 449
Passifs courants		1 170 477	1 018 624
Dette à long terme	13	2 355 477	2 309 428
Obligations locatives	14	472 473	421 213
Avantages du personnel	15	46 405	70 456
Provisions	16	142 159	159 936
Autres passifs financiers		97 866	4 466
Passifs d'impôt différé	17	546 751	508 428
Passifs non courants		3 661 131	3 473 927
Total des passifs		4 831 608	4 492 551
Capitaux propres			
Capital social	18	1 125 109	1 135 500
Surplus d'apport	18, 20	32 331	30 971
Cumul des autres éléments du résultat global		(257 796)	(331 903)
Résultats non distribués		1 777 983	1 838 707
Total des capitaux propres		2 677 627	2 673 275
Éventualités, lettres de crédit et autres engagements	26		
Événements subséquents	28		
Total des passifs et des capitaux propres		7 509 235	7 165 826

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

Les notes des pages 6 à 50 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

/s/ Alain Bédard administrateur
Alain Bédard

/s/ André Bérard administrateur
André Bérard

TFI International Inc.
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024**

<i>(en milliers de dollars US, sauf les données par action)</i>	Note	2025	2024
Revenus		6 913 039	7 304 626
Surcharge de carburant		971 632	1 092 204
Revenus totaux		7 884 671	8 396 830
Charges liées aux matières et aux services	21	3 897 297	4 171 135
Charges liées au personnel	22	2 413 504	2 496 315
Autres charges opérationnelles		416 642	435 486
Amortissement des immobilisations corporelles	8	350 902	332 580
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	172 762	169 505
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	86 840	79 984
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement		(12 851)	(7 434)
(Profit) perte sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(451)	105
Perte sur la vente de terrains et bâtiments		92	-
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(5 382)	192
Total des charges opérationnelles		7 319 355	7 677 868
Bénéfice opérationnel		565 316	718 962
(Produits financiers) charges financières			
Produits financiers	23	(2 312)	(13 760)
Charges financières	23	162 268	171 999
Charges financières nettes		159 956	158 239
Bénéfice avant impôt sur le résultat		405 360	560 723
Charge d'impôt sur le résultat	24	94 807	138 239
Bénéfice net		310 553	422 484
Bénéfice par action			
Bénéfice de base par action	19	3,74	5,00
Bénéfice dilué par action	19	3,72	4,96

Les notes des pages 6 à 50 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<i>(en milliers de dollars US)</i>	2025	2024
Bénéfice net	310 553	422 484
Autres éléments du résultat global (perte globale)		
Éléments qui peuvent être reclassés dans le bénéfice ou perte dans les périodes futures :		
Écarts de conversion	(8 218)	5 675
Couverture d'investissement net, après impôt	84 773	(136 089)
Éléments qui ne peuvent jamais être reclassés en bénéfice :		
Réévaluation des régimes à prestations définies, après impôt	(3 206)	16 809
Éléments reclassés directement en résultats non distribués :		
Perte latente sur les placements dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôt	(2 448)	(8 108)
Autres éléments du résultat global (perte globale), après impôts	70 901	(121 713)
Total du résultat global	381 454	300 771

Les notes des pages 6 à 50 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

TFI International Inc.
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024**
(en milliers de dollars US)

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Écarts de conversion cumulés et couverture d'investissement net	Gain (perte) latent cumulé sur investissement en capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société
Solde au 31 décembre 2024		1 135 500	30 971	(330 710)	(1 193)	1 838 707	2 673 275
Bénéfice net		-	-	-	-	310 553	310 553
Autres éléments du résultat global (perte globale), après impôt		-	-	76 555	(2 448)	(3 206)	70 901
Total du résultat global (perte globale)		-	-	76 555	(2 448)	307 347	381 454
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions, après impôt	20	-	14 513	-	-	-	14 513
Options d'achat d'actions exercées, après impôt	18, 20	7 745	(1 274)	-	-	-	6 471
Dividendes aux propriétaires de la Société	18	-	-	-	-	(150 788)	(150 788)
Rachat d'actions propres	18	(27 485)	-	-	-	(202 921)	(230 406)
Règlement net des unités d'actions restreintes et unités d'actions de performance, après impôt	18, 20	9 349	(11 879)	-	-	(14 362)	(16 892)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres		(10 391)	1 360	-	-	(368 071)	(377 102)
Solde au 31 décembre 2025		1 125 109	32 331	(254 155)	(3 641)	1 777 983	2 677 627
Solde au 31 décembre 2023		1 107 290	37 684	(200 296)	(243)	1 646 975	2 591 410
Bénéfice net		-	-	-	-	422 484	422 484
Autres éléments du résultat global, après impôt		-	-	(130 414)	(8 108)	16 809	(121 713)
Gain réalisé (perte réalisée) sur les titres de capitaux propres, après impôts		-	-	-	7 158	(7 158)	-
Total du résultat global (perte globale)		-	-	(130 414)	(950)	432 135	300 771
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions, après impôt	20	-	13 235	-	-	-	13 235
Options d'achat d'actions exercées, après impôt	18, 20	16 508	(2 985)	-	-	-	13 523
Dividendes aux propriétaires de la Société	18	-	-	-	-	(139 494)	(139 494)
Rachat d'actions propres	18	(5 929)	-	-	-	(70 687)	(76 616)
Règlement net des unités d'actions restreintes, après impôt	18, 20	17 631	(16 963)	-	-	(30 222)	(29 554)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres		28 210	(6 713)	-	-	(240 403)	(218 906)
Solde au 31 décembre 2024		1 135 500	30 971	(330 710)	(1 193)	1 838 707	2 673 275

Les notes des pages 6 à 50 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<i>(en milliers de dollars US)</i>	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice net		310 553	422 484
Ajustements pour:			
Amortissement des immobilisations corporelles	8	350 902	332 580
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	172 762	169 505
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	86 840	79 984
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	20	15 148	11 074
Charges financières, montant net	23	159 956	158 239
Charge d'impôt sur le résultat	24	94 807	138 239
Profit réalisé sur la vente d'immobilisations corporelles		(12 759)	(7 434)
(Profit) perte sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(451)	105
(Profit) perte, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(5 382)	192
Avantages du personnel		(31 729)	38 088
Provisions, nettes des paiements		(33 325)	15 637
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel	7	142 457	11 566
Intérêts payés		(153 599)	(157 062)
Impôts sur le résultat payés		(118 392)	(150 546)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		977 788	1 062 651
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(273 220)	(392 819)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		58 778	65 389
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente		68 942	33 404
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(9 703)	(6 274)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	5	(201 258)	(957 963)
Achats de placements		(4 755)	-
Produits de la vente de placements		-	19 068
Autres		(661)	(5 420)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(361 877)	(1 244 615)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation nette du découvert bancaire		1 479	6 777
Produits tirés de la dette à long terme	13	219 378	500 000
Remboursement de la dette à long terme	13	(320 002)	(536 700)
Augmentation nette des facilités renouvelables	13	254 594	261 783
Remboursement des obligations locatives	14	(163 250)	(165 350)
Diminution des autres passifs financiers		(7 376)	(4 374)
Dividendes versés		(151 091)	(133 928)
Rachat d'actions propres	18	(225 815)	(76 616)
Produits tirés de l'exercice d'options d'achat d'actions	18	6 471	13 523
Rachat d'actions pour le règlement d'unités d'actions restreintes et unités d'actions de performance		(16 892)	(29 554)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(402 504)	(164 439)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		213 407	(346 403)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		-	335 556
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(3 221)	10 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de période		210 186	-

Les notes des pages 6 à 50 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1. Entité publiante

TFI International Inc. (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est une entreprise établie au Canada. Le siège social de la Société est situé au 8801, route Transcanadienne, bureau 500, Montréal (Québec) H4S 1Z6.

Les états financiers consolidés de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 et pour les exercices clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et de ses filiales (désignées collectivement comme le « Groupe » et, individuellement, comme les « entités du Groupe »).

Le Groupe a des activités dans le domaine de la prestation de services de transport et de logistique partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

2. Mode d'établissement**a) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 17 février 2026.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments importants suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- les placements dans les titres de capitaux propres et les contreparties conditionnelles, qui sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies, qui correspond au total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs des régimes; et
- les actifs et les passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, qui sont mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains (\$ US). Toute l'information contenue dans ces états financiers consolidés est présentée en \$ US, sauf indication contraire.

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien (« \$ CA »). Les gains et les pertes de change découlant de l'application du dollar américain comme monnaie de présentation, tandis que le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle, sont inclus dans l'écart de conversion cumulé et couverture d'investissement net.

Toutes les données financières présentées en dollars américains ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Afin de dresser les états financiers consolidés ci-joints selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. Les estimations portent notamment sur l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, les provisions pour impôts sur les bénéfices, obligation aux titres des prestations constituées ainsi que les provisions d'autoassurance et autres provisions et éventualités. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

modifications apportées à ces estimations et hypothèses par suite de l'évolution de la conjoncture économique seront prises en considération dans les états financiers des périodes futures.

Les notes suivantes incluent des renseignements sur les incertitudes liées aux jugements clés, aux hypothèses et aux estimations qui risquent le plus d'entraîner un ajustement important au cours du prochain exercice financier :

Note 5 – Calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles et terrains et bâtiments découlant des regroupements d'entreprises significatives.

Note 15 – Détermination des estimations et des hypothèses relatives à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées.

Note 16 – Détermination des estimations et des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation des provisions pour litiges et d'autoassurance.

3. Conventions comptables significatives

Les conventions comptables présentées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, sauf indication contraire. Les conventions comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

a) Méthode de consolidation

i) Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs acquis répond à la définition d'une entreprise et que le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui comprend la juste valeur des passifs découlant des accords de contrepartie conditionnelle, moins le montant net comptabilisé pour les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge, tous ces éléments étant évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice. Tout goodwill qui en résulte est soumis chaque année à un test de dépréciation.

Les coûts de transaction, autres que ceux associés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, que le Groupe engage en lien avec un regroupement d'entreprises, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ii) Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé, ou a droit, à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, de même que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère convertie aux taux de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments de revenus et de charges libellés en devises étrangères sont convertis à la date des transactions. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le bénéfice.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

ii) Établissements étrangers

Les actifs et les passifs des établissements étrangers, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges des établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen en vigueur au cours de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écarts de conversion cumulés.

Si l'établissement étranger fait l'objet d'une cession, le montant pertinent des écarts de conversion cumulés est transféré au bénéfice en tant qu'élément du profit ou de la perte découlant de la cession. En cas de cession partielle d'une filiale dont le contrôle est maintenu, la proportion pertinente d'un tel montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Pour toute autre cession partielle d'un établissement étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le bénéfice.

Les gains ou pertes de change découlant d'un élément monétaire à recevoir d'un établissement étranger, ou qui doit lui être payé, dont le règlement n'est ni prévu ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible et qui, de fait, est considéré comme faisant partie du placement net dans l'établissement étranger, sont constatés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écarts de conversion cumulés.

Les gains et les pertes de change découlant de l'application du dollar américain comme monnaie de présentation, tandis que le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle, sont inclus dans l'écart de conversion cumulé.

c) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

Le Groupe constate initialement un actif financier à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un actif financier est mesuré initialement à la juste valeur, à l'exception des comptes clients qui sont initialement évalués à leur prix de transaction lorsque les comptes clients ne contiennent pas de composante financière significative. Si l'actif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif. À la constatation initiale, le Groupe classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction de son modèle économique de gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et en fonction de l'objectif pour laquelle les actifs financiers ont été acquis.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Toute participation dans les actifs financiers transférés qui est créée ou conservée par le Groupe est comptabilisée en tant qu'actif ou que passif distinct.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si, et seulement si, le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans l'intention de percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates précises.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Le Groupe classe ses équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs, et le billet à ordre comme actifs financiers évalués au coût amorti.

Le Groupe comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Le Groupe dispose d'un portefeuille de créances clients à la date de clôture. Le Groupe utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances clients.

Le Groupe utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les changements, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés dans le résultat. En revanche, pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, le Groupe peut choisir lors de la comptabilisation initiale de présenter les gains ou les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour les placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou les pertes ne sont jamais reclassés en résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée en résultat net. Les dividendes obtenus de ces placements sont comptabilisés en résultat net, à moins que le dividende constitue un remboursement d'une partie du coût du placement.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

ii) Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les titres d'emprunt émis et les passifs subordonnés à la date où ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont initialement constatés à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles auxquelles il est lié sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti et comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode des intérêts effectifs. Le Groupe classe actuellement le découvert bancaire, les fournisseurs et autres créditeurs, et la dette à long terme comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués à chaque date de clôture, et tout changement est comptabilisé dans le résultat net. Le Groupe classe actuellement sa contrepartie conditionnelle dans le cadre d'acquisition d'entreprises comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

iii) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'incidence des impôts, le cas échéant.

Lors du rachat du capital social comptabilisé comme capitaux propres, le capital social est réduit d'un montant équivalent à la moyenne pondérée du coût historique des capitaux propres rachetés. Le montant excédentaire de la contrepartie versée, qui comprend les coûts directement imputables, nette de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des résultats non distribués.

d) Comptabilité de couverture

La direction applique une stratégie de gestion des risques visant à réduire la variabilité du résultat net et des flux de trésorerie associée à l'exposition aux risques de marché. La comptabilité de couverture est utilisée pour réduire cette variabilité à un degré acceptable. Les instruments de couverture utilisés par le Groupe réduisent les expositions aux fluctuations de la monnaie.

À la désignation initiale d'une relation de couverture, le Groupe doit consigner une documentation structurée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, notamment les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture justifiant la transaction, ainsi que les méthodes d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe effectue une évaluation à l'origine de la relation de couverture et de façon continue pour savoir si l'on prévoit l'efficacité des instruments de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts durant toute la période pendant laquelle la couverture a été désignée.

Couverture d'un investissement net

Le Groupe désigne une partie de sa dette libellée en dollars américains (« \$ US ») comme élément de couverture dans une couverture de l'investissement net. Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement étranger et la monnaie fonctionnelle de la Société (\$ CA), que l'investissement net soit détenu directement ou par une société mère intermédiaire.

Les écarts de change résultant de la reconversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et ils sont présentés dans les écarts de conversion cumulés dans les capitaux propres. Dans la mesure où la couverture est inefficace, ces écarts sont comptabilisés dans le résultat net. Lors de la cession de l'investissement net couvert, le montant pertinent de la réserve de conversion est transféré au résultat net en tant que profit ou perte sur la cession.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les frais d'emprunt sur les immobilisations admissibles.

Lorsque les éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les profits et pertes sur la cession d'une immobilisation corporelle sont calculés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation, et leur montant net est comptabilisé dans le bénéfice.

L'amortissement est fondé sur le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice sur la durée de vie utile estimative de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile s'établissent comme suit :

Catégories	Méthode	Durées de vie utile
Bâtiments	Linéaire	De 15 à 40 ans
Matériel roulant	Principalement linéaire	De 3 à 20 ans
Équipement	Principalement linéaire	De 5 à 12 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées de façon prospective, s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, lorsque des éléments indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

f) Immobilisations incorporelles

i) Goodwill

Le goodwill qui découle des regroupements d'entreprises est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles.

Le goodwill n'est pas amorti et il est évalué au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les actifs en lien avec les relations clients, les marques de commerce, les clauses de non-concurrence et les technologies de l'information.

Le Groupe détermine la juste valeur marchande des immobilisations incorporelles de la relation client à l'aide du modèle des gains excédentaires et d'hypothèses importantes développées en interne, notamment:

1. Revenus prévus attribuables aux contrats et relations clients existants;
2. Taux d'attrition annuel estimé;
3. Marges opérationnelles prévues;
4. Taux d'actualisation

Les hypothèses développées en interne sont basées sur des informations de marché observables limitées qui entraînent une incertitude de mesure, et la juste valeur des immobilisations incorporelles liées aux relations clients est sensible aux changements de ces hypothèses.

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et à durée de vie limitée sont évaluées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Le Groupe possède également des immobilisations incorporelles de marque de commerce à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Catégories	Durées de vie utile
Relations clients	De 5 à 20 ans
Marques de commerce	De 5 à 20 ans
Clauses de non-concurrence	De 3 à 10 ans
Technologies de l'information	De 5 à 7 ans

Les durées de vie utile sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées de façon prospective, s'il y a lieu.

g) Actifs loués

À la date de passation d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est, ou contient, un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, le Groupe évalue si :

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié - celui-ci peut être spécifique explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation;
- Le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. Le Groupe dispose de ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour changer la manière et la destination de l'actif.

Au début ou lors de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe attribue la contrepartie du contrat à chaque composante de location sur la base de leurs prix relatifs.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire, puisque cela reflète le plus fidèlement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal du Groupe. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du Groupe, de la nature de l'actif sous-jacent, de la localisation de l'actif sous-jacent et de la durée du contrat de location. En règle générale, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque le Groupe modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de locations à court terme dont la durée à la date de début est de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyer associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Dépréciation

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe qui ne sont pas des fournitures en stock et des actifs d'impôt différé sont passées en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Pour le goodwill et les actifs à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée au 31 décembre de chaque exercice.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent faire l'objet d'un test individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de fonds résultant d'une utilisation continue et largement indépendante des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« unité génératrice de trésorerie », ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué au groupe d'UGT (habituellement un secteur opérationnel du Groupe) qui devrait profiter des synergies découlant du regroupement. L'attribution est soumise à une estimation de la limite maximale du secteur opérationnel et reflète le niveau de suivi minimal de ce goodwill aux fins de la communication de l'information de gestion. Le Groupe effectue des tests de dépréciation du goodwill annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable d'une UGT, qui est un secteur d'exploitation du Groupe, peut dépasser la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés jusqu'à leur valeur actuelle selon un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur des multiples comparables du marché, appliqués aux bénéfices prévus avant frais financiers, impôts sur les bénéfices et amortissement (« BAIIA ajusté ») pour l'année suivante, qui tiennent compte des prévisions financières approuvées par la direction.

Les actifs de support du Groupe ne génèrent pas d'entrées de fonds distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, alors la valeur recouvrable est calculée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont d'abord attribuées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, le cas échéant, et, ensuite, en réduction de la valeur comptable des autres éléments d'actif de l'unité (du groupe d'unités), au prorata.

Aucune perte de valeur en lien avec le goodwill n'est reprise. Pour ce qui est des autres actifs, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour calculer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été calculée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice.

i) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est très probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

De tels actifs sont généralement évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le montant le moins élevé. Les pertes de valeur constatées au moment du classement initial comme actifs détenus en vue de la vente ou détenus en vue d'une distribution et les profits et pertes découlant d'une réévaluation ultérieure sont comptabilisés dans le bénéfice.

Une fois classées comme des actifs détenus en vue de la vente, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles ne sont plus amorties.

j) Avantages du personnel

i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans le bénéfice en charges liées aux avantages du personnel dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées en tant qu'actif dans la mesure où elles donnent lieu à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

ii) Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe à l'égard des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les employés ont acquises en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures; ce montant est actualisé et la juste valeur de tous les actifs du régime est déduite. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, d'obligations cotées AAA, AA ou A ayant des dates d'échéance correspondant approximativement aux échéances des obligations du Groupe et libellées dans la même devise qui devrait être utilisée pour verser les prestations. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul indique un avantage pour le Groupe, le montant de l'actif constaté se limite à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements futurs par le régime ou sous la forme de diminutions des cotisations futures au régime. Afin de calculer la valeur actuelle des avantages économiques, on doit prendre en considération toute exigence de financement minimal applicable à l'un ou l'autre des régimes du Groupe.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes (exception faite des intérêts) et l'incidence du plafonnement du montant de l'actif (le cas échéant, exception faite des intérêts), sont immédiatement constatées dans les autres éléments du résultat global. Le Groupe calcule la charge d'intérêts nette (le produit d'intérêts net) sur le passif net (l'actif net) au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle au montant net du passif (de l'actif net) au titre des prestations définies à ce moment, en tenant compte de toute variation du passif net (de l'actif net) au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. La charge d'intérêts nette et les autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le résultat net.

Lorsque les prestations versées au titre d'un régime sont modifiées ou lors de la réduction d'un régime, le changement de prestation au titre des services passés qui en résulte ou le profit ou la perte lié(e) à la réduction du régime est immédiatement constaté(e) dans le résultat net. Le Groupe comptabilise les profits et les pertes liés au règlement d'un régime de retraite à prestations définies au moment du règlement.

iii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et passées en charges à mesure que le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant qui devrait être payé au titre des régimes d'attribution de primes ou d'intéressement réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant en contrepartie de services passés rendus par l'employé et si l'obligation peut être estimée de façon fiable.

iv) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions de participation attribués aux employés est comptabilisée en tant que charges de personnel, avec une hausse correspondante du surplus d'apport, après impôt, sur la période au cours de laquelle les employés obtiennent inconditionnellement droit à ces attributions. Le montant constaté en charges est ajusté pour tenir compte du nombre d'attributions pour lequel les conditions relatives au service connexe devraient être remplies, de manière à ce que le montant finalement constaté en charges soit fondé sur le nombre d'attributions qui respectent les conditions relatives au service connexe à la date d'acquisition des droits.

v) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont passées en charges à la première des éventualités suivantes : lorsque le Groupe ne peut plus retirer son offre relative à ces indemnités ou lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités seront réglées intégralement au plus tard douze mois après la date de présentation de l'information financière, les indemnités sont alors actualisées.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

k) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. Lorsque les provisions sont actualisées, la désactualisation des provisions est comptabilisée en charges financières.

Autoassurance

La provision d'autoassurance représente la partie non assurée des demandes de règlements en souffrance à la fin de l'année. La provision d'autoassurance représente les décaissements futurs estimés accumulés qui sont associés à la part d'autoassurance pour des demandes de règlement, présentées en fin d'exercice et encourues, mais non encore déclarées, en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. Les évaluations sont basées sur les antécédents du Groupe, notamment les modèles de règlement et les tendances relatives aux paiements. Les hypothèses les plus importantes utilisées au cours du processus d'évaluation sont notamment la prise en compte de l'historique des demandes de règlements, les facteurs de gravité affectant les montants ultimement payés et les niveaux actuels et anticipés de coûts par demande de règlement. Toute modification apportée aux hypothèses et aux antécédents pourrait entraîner une variation considérable des évaluations à court terme.

l) Constatation des revenus

Le cours normal des activités du Groupe consiste à fournir des services de transport et de logistique. Tous les produits générés dans le cours normal des activités sont constatés, au fil du temps, en tant que revenus dans les états financiers du résultat global. Le degré d'avancement du service est déterminé en utilisant la proportion des jours complétés à la date de publication par rapport aux jours estimés totaux du service. Les revenus sont présentés après déduction des remises commerciales et des rabais pour quantités. Les revenus sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus, lorsque le contrôle des services promis est transféré au client pour un montant correspondant à la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en échange de ces services, évalué en fonction de la contrepartie établie par contrat avec le client. Le Groupe considère que le contrat conclu avec les clients comprend l'entente-cadre de services de transport ainsi que le connaissance.

D'après l'évaluation du modèle de contrôle, certaines activités, principalement dans le secteur du transport de lots brisés, agissent en tant que principal pour ce qui est de leurs ententes de produits. Les activités touchées déclarent leurs revenus de transports avant déduction des coûts d'achat de transport plutôt qu'après déduction de ces montants dans les états consolidés du résultat.

m) Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent principalement les commissions de tiers, les dépenses de soutien informatique et de logiciels, les dépenses liées aux immeubles (y compris les réparations et entretiens, l'électricité, les services de conciergerie et de sécurité et les impôts fonciers).

n) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts des fonds investis, les revenus de dividendes et les revenus d'intérêts. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur le découvert bancaire et la dette à long terme, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur constatées en lien avec les actifs financiers (autres que les créances clients).

Les profits ou les pertes sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, de même que les gains et pertes de change, sont constatés, en chiffres nets, en tant que produits financiers ou charges financières.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

o) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice, sauf s'ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou qui sera récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), et les différences liées à des participations dans des filiales et des entités sous contrôle conjoint dans la mesure où il est probable que la différence temporelle ne se renversera pas dans un avenir prévisible. De plus, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables générées par la constatation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

p) Bénéfice par action

Le Groupe présente le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour ses actions ordinaires. Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, le cas échéant. Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débentures convertibles, les bons de souscription, les unités d'actions restreintes, les unités d'actions de performance et les options d'achat d'actions attribuées aux membres du personnel.

q) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des revenus et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des revenus et des charges relatifs à des transactions avec toute autre composante du Groupe. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le chef de la direction du Groupe en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, et des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque secteur.

Les résultats sectoriels présentés au chef de la direction incluent les éléments directement attribuables à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les éléments qui ne sont pas affectés comprennent surtout les actifs de support (principalement le siège social du Groupe), les charges du siège social, les actifs, les passifs et les charges d'impôt, de même que la dette à long terme et les charges d'intérêts sur celle-ci.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Les ventes entre les secteurs du Groupe sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions autres que les ventes sont établies à la valeur comptable. Les dépenses en immobilisations sectorielles correspondent au coût total engagé au cours de la période en vue d'acquérir des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles autres que le goodwill.

r) Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de l'exercice

Aucune nouvelles normes, modifications de normes et interprétations sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires débutant le ou après le 1er janvier 2025.

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires débutant le ou après le 1er janvier 2024 et ont été appliquées au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers (les « modifications de 2020 »), qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1) (les « modifications de 2022 »), dans le but d'améliorer les informations que les entités fournissent sur les emprunts à long terme assortis de clauses restrictives. Les modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, « les Modifications ») s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Une société qui applique les modifications de 2020 plus tôt est tenue d'appliquer aussi les modifications de 2022.

Aux fins du classement des passifs non courants, les Modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt exister à la date de clôture et être substantiel. Les Modifications ont reconfirmé que seules les clauses restrictives auxquelles une société doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant. Les clauses restrictives auxquelles une société doit se conformer après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement à cette date.

Les Modifications clarifient également la manière dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion au gré de l'autre partie. Les Modifications stipulent que :

- le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité à l'autre partie;
- lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, une société peut omettre uniquement les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres

L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Obligation locative dans une vente et cession-bail

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié Lease Liability in a Sale and Leaseback (Amendements to IFRS 16). Les modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024. L'amendement introduit un nouveau modèle comptable qui a un impact sur la façon dont un vendeur-preneur comptabilise les paiements de location variables qui surviennent dans une transaction de cession-bail. Les modifications précisent que lors de la comptabilisation initiale, le vendeur-preneur inclut les paiements de location variables lorsqu'il évalue une obligation locative résultant d'une transaction de cession-bail et qu'après la comptabilisation initiale, le vendeur-preneur applique les exigences générales pour la comptabilisation ultérieure du contrat de location de sorte qu'il ne comptabilise aucun gain ou perte lié(e) au droit d'usage qu'il conserve. Les amendements doivent être appliqués de manière rétrospective, ce qui oblige les vendeurs-preneurs à réévaluer et éventuellement à retraiter les transactions de cession-bail conclues depuis la mise en œuvre d'IFRS 16 en 2019.

L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Réforme fiscale internationale –Pilier 2 règles modèles (amendements à IAS 12) et législation

En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié des règles modèles pour le Pilier 2 de la réforme fiscale internationale afin de modifier la norme IAS 12. Ces modifications prévoient une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation de l'impôt différé qui découle de la législation mettant en œuvre les règles modèles GloBE. Il est en effet interdit aux entités de reconnaître ou de divulguer des informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés à l'impôt complémentaire. La

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Société a appliqué l'allègement obligatoire de la comptabilisation de l'impôt différé pour les impacts de l'impôt complémentaire et le comptabilise comme un impôt courant lorsqu'il est encouru.

Au cours de l'exercice 2024, la législation du Pilier 2 a été adoptée ou quasiment adoptée dans certaines juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités. La Société a effectué une évaluation de son exposition potentielle aux impôts sur les bénéfices du Pilier 2 sur la base des informations récentes disponibles et a déterminé que les taux d'imposition effectifs du Pilier 2 dans la plupart des juridictions dans lesquelles la société exerce ses activités sont supérieurs à 15 %. Cependant, il existe un nombre limité de juridictions dans lesquelles l'allègement transitoire de la sphère de sécurité ne s'applique pas, et le taux d'imposition effectif du Pilier 2 est inférieur à 15 %.

La Société n'a pas subi d'impact important au cours de l'exercice 2024.

s) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes suivantes ne sont pas en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés :

Présentation et informations à fournir dans les états financiers – IFRS 18

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, visant à améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses dispositions de l'IAS 1. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La nouvelle norme comptable introduit d'importants changements à la structure de l'état du résultat net d'une entité, une discipline et une transparence accrues dans la présentation des mesures de la performance choisies par la direction (souvent appelées « mesures non conformes aux PCGR ») ainsi qu'une plus grande ventilation, plutôt qu'un regroupement d'éléments dans un seul poste. Les principales incidences de la nouvelle norme comptable comprennent :

- l'introduction d'un nouveau sous-total « résultat d'exploitation » et l'obligation d'une société de classer tous ses produits et charges dans trois nouvelles catégories distinctes en fonction de ses principales activités commerciales (c.-à-d. exploitation, investissement et financement);
- l'obligation de présenter les informations concernant les mesures de la performance choisies par la direction;
- l'ajout de nouveaux principes de ventilation ou de regroupement des informations. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

L'ampleur de l'impact de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Modifications à la classification et à l'évaluation des instruments financiers – Modifications à IFRS 9 Instruments financiers et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 Instruments financiers et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est permise.

La modification introduit une option comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés par l'intermédiaire de systèmes de paiement électroniques. En vertu de cette modification, une entité peut choisir de décomptabiliser un passif financier avant que les fonds ne soient effectivement transférés, à condition que :

- l'entité n'ait pas la possibilité pratique de retirer, d'arrêter ou d'annuler l'instruction de paiement;
- l'entité n'ait pas la possibilité pratique d'accéder aux fonds destinés au règlement en raison de l'instruction de paiement;
- le risque de règlement associé au système de paiement électronique soit insignifiant.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

4. Information sectorielle

Le Groupe exerce ses activités dans le secteur du transport et de la logistique aux États-Unis, au Canada et au Mexique dans les différents secteurs isolables décrits ci-dessous. Ces secteurs isolables sont gérés de façon indépendante puisqu'ils nécessitent des

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

technologies et des ressources en capital différentes. Le chef de la direction du Groupe passe en revue les rapports de gestion interne de chaque secteur opérationnel.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, il a été déterminé que le secteur opérationnel colis et courrier devrait être regroupé avec les secteurs opérationnels du transport de lots brisés canadiens et de transport de lots brisés américains, formant ainsi le secteur isolable de transport de lots brisés.

Les activités de chaque secteur isolable du Groupe sont décrites dans le résumé suivant:

Transport de lots brisés ^(a)	Cueillette, regroupement, transport et livraison de petits chargements.
Transport de lots complets ^(b)	Transport de chargements complets, directement depuis les installations d'un client jusqu'à la destination, à l'aide de remorques fermées ou d'équipement spécialisé afin de répondre aux besoins particuliers des clients. Les services fournis comprennent notamment le transport accéléré, le transport par semi-remorque à plateau et par conteneur et réservoir, ainsi que les services dédiés.
Logistique	Services de logistique avec une approche allégée en actifs, y compris le courtage, le transit et la gestion du transport, ainsi que la livraison de petits colis.

a) Le secteur du transport de lots brisés regroupe le secteur du transport de lots brisés canadien et le secteur du transport de lots brisés américain et le secteur de colis et courrier. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires, entre autres, en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.

b) Le secteur du transport de lots complets regroupe le secteur du transport de lots complets conventionnels canadien et les services spécialisés de lots complets. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.

Des renseignements sur les résultats de chaque secteur isolable sont présentés ci-dessous. La performance est évaluée en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel ou de la perte opérationnelle. Cette mesure est incluse dans les rapports de gestion interne qui sont passés en revue par le chef de la direction du Groupe, et elle correspond au « Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) » dans les états consolidés du résultat. Le bénéfice opérationnel sectoriel est utilisé comme mesure de la performance, car la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités exerçant leurs activités au sein de ces industries.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Élimin- ations	Total
2025						
Revenus ⁽¹⁾	2 730 208	2 733 421	1 503 929	-	(54 519)	6 913 039
Surcharge de carburant ⁽¹⁾	540 306	363 810	78 057	-	(10 541)	971 632
Revenus totaux ⁽¹⁾	3 270 514	3 097 231	1 581 986	-	(65 060)	7 884 671
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	259 953	220 145	131 279	(46 061)	-	565 316
Éléments sélectionnés :						
Charges liées aux matières et aux services	1 340 048	1 610 728	1 049 527	(37 946)	(65 060)	3 897 297
Charges liées au personnel	1 272 225	830 124	242 246	68 909	-	2 413 504
Autres charges opérationnelles	193 664	112 620	96 538	13 820	-	416 642
Amortissement	200 461	346 025	62 740	1 278	-	610 504
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	87	-	5	-	-	92
(Perte) profit, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(4 139)	9 521	-	-	-	5 382
Immobilisations incorporelles	407 692	1 521 006	933 876	1 862	-	2 864 436
Total des actifs	2 491 628	3 374 439	1 379 429	263 739	-	7 509 235
Total des passifs	759 886	792 208	428 414	2 851 224	(124)	4 831 608
Additions d'immobilisations corporelles	98 201	165 111	9 151	275	-	272 738
2024						
Revenus ⁽¹⁾	3 085 727	2 551 540	1 720 976	-	(53 617)	7 304 626
Surcharge de carburant ⁽¹⁾	617 208	385 765	100 735	-	(11 504)	1 092 204
Revenus totaux ⁽¹⁾	3 702 935	2 937 305	1 821 711	-	(65 121)	8 396 830
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) ⁽²⁾	361 235	252 434	182 364	(77 071)	-	718 962
Éléments sélectionnés :						
Charges liées aux matières et aux services	1 541 476	1 511 418	1 216 026	(32 665)	(65 120)	4 171 135
Charges liées au personnel	1 360 982	783 894	267 569	83 870	-	2 496 315
Autres charges opérationnelles	222 619	94 835	95 438	22 594	-	435 486
Amortissement	213 524	307 244	60 419	882	-	582 069
(Perte) profit, net de la dépréciation, sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(2 549)	2 321	36	-	-	(192)
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	396 533	1 511 355	734 736	309	-	2 642 933
Total des actifs ⁽²⁾	2 618 714	3 393 992	1 098 617	54 503	-	7 165 826
Total des passifs ⁽²⁾	802 778	833 332	390 525	2 466 034	(118)	4 492 551
Additions d'immobilisations corporelles	188 055	196 596	7 920	730	-	393 301

(1) Inclut le revenu intersectoriel et surcharge de carburant intersectorielle, qui sont éliminés dans les résultats consolidés et ne sont pas divulgués par secteur isolable en raison de leurs montants non significatifs.

(2) Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Informations géographiques

Les revenus sont attribués aux emplacements géographiques en fonction du lieu d'origine de la prestation du service.

	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Élimin- ations	Total
2025					
Canada	1 081 445	1 121 629	246 593	(29 934)	2 419 733
États-Unis	2 189 069	1 975 602	1 335 393	(35 126)	5 464 938
Total	3 270 514	3 097 231	1 581 986	(65 060)	7 884 671
2024					
Canada	1 162 733	1 159 562	258 489	(37 224)	2 543 560
États-Unis	2 540 202	1 777 743	1 563 222	(27 897)	5 853 270
Total	3 702 935	2 937 305	1 821 711	(65 121)	8 396 830

Les actifs sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des actifs.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024*
Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	2 333 857	2 213 562
États-Unis	3 900 121	3 857 206
	6 233 978	6 070 768

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)

5. Regroupements d'entreprises**a) Regroupements d'entreprises**

Conformément à sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis quatre entreprises en 2025 dont Hearn Industrial Services ("Hearn") est considérée comme significative. Les autres acquisitions ne sont pas considérées comme significatives. Ces transactions ont été conclues afin d'ajouter de la densité dans le réseau actuel du Groupe et de continuer à développer des services à valeur ajoutée.

Le 15 décembre 2025, le Groupe a réalisé l'acquisition de Hearn. Hearn est présenté dans le secteur de la logistique. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 304,3M\$, dont 95,5M\$ au titre de la contrepartie conditionnelle évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Le solde de 208,8 M\$ a été prélevé sur les facilités de crédit renouvelables non garanties. Durant l'année clos le 31 décembre 2025, l'entreprise a généré des revenus et un bénéfice net de 6,5 M\$ et 1,3 M\$, respectivement, depuis l'acquisition.

Si l'acquisition de Hearn avait eu lieu le 1er janvier 2025, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net de cette entreprise auraient été respectivement de 161,8 M\$ et 32,3 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2025 et ajustées pour les intérêts, sur la base du prix d'achat et du taux d'emprunt moyen du Groupe, et de la charge d'impôts sur le résultat sur la base du taux d'imposition effectif de l'entité.

Durant l'année clos le 31 décembre 2025, les entreprises non significatives ont généré des revenus et une perte nette de 20,2 M\$ et 0,2 M\$, respectivement, depuis les acquisitions.

Si l'acquisition de ces entreprises non significatives avait eu lieu le 1er janvier 2025, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net des entreprises auraient été respectivement de 35,0 M\$ et 0,6 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2025 et ajustées pour les intérêts, sur la base du prix d'achat et du taux d'emprunt moyen du Groupe, et de la charge d'impôts sur le résultat sur la base du taux d'imposition effectif de l'entité.

Durant l'année clos le 31 décembre 2025, des coûts de transaction de 0,4 M\$ ont été engagés relativement à l'acquisition des entreprises mentionnées ci-dessus et comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Du goodwill et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises en 2025, aucun n'était déductible aux fins fiscales.

À la date de clôture, le Groupe n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur les éléments identifiables des actifs acquis et passifs pris en charge des acquisitions de 2025. Les informations nécessaires pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs doivent encore être obtenues. Le Groupe finalisera la répartition du prix d'achat à mesure qu'il obtiendra plus de renseignements.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat préliminaire en fonction des meilleures informations mises à la disposition du Groupe à ce jour:

<i>Actifs identifiables acquis et passifs pris en charge</i>	Note	Hearn	Autres	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		43 775	339	44 114
Clients et autres débiteurs		61 081	3 418	64 499
Fournitures en stock et charges payées d'avance		3 377	848	4 225
Immobilisations corporelles	8	12 425	17 535	29 960
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	37 619	156	37 775
Immobilisations incorporelles	10	133 086	7 025	140 111
Autres actifs		7 586	10	7 596
Fournisseurs et autres créditeurs		(9 121)	(1 883)	(11 004)
Impôt sur le revenu à payer		-	(1 601)	(1 601)
Obligations locatives	14	(37 619)	(156)	(37 775)
Passifs d'impôt différé	17	(36 179)	408	(35 771)
Total de l'actif net identifiable		216 030	26 099	242 129
Total de la contrepartie transférée		304 295	39 576	343 871
Goodwill	10	88 265	13 477	101 742
Trésorerie		208 790	36 583	245 373
Contrepartie conditionnelle		95 505	2 993	98 498
Total de la contrepartie transférée		304 295	39 576	343 871

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des relations clients (119,5 M\$) acquis concernant Hearn étaient les suivantes :

Actifs acquis	Technique d'évaluation	Hypothèses clés
Relations clients	<i>Méthode des gains excédentaires:</i> Le modèle d'évaluation considère la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus des relations clients, en excluant les flux de trésorerie liés aux actifs contributifs.	- Revenus prévus attribuables aux contrats et relations clients existants - Taux d'attrition annuel - Marges opérationnelles prévues - Taux d'actualisation

Les justes valeurs évaluées sur les montants de Hearn sont provisoires, principalement les actifs corporels et intangibles et passifs d'impôt courants et futurs. Cela est principalement dû à la proximité de l'acquisition à la date de clôture de l'exercice, ainsi qu'à l'achèvement et la révision d'évaluations indépendantes. Si des nouvelles informations obtenues dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition, alors que les mesures de juste valeur sont provisoires, concernant les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition identifient des ajustements aux montants ci-dessus, ou des provisions supplémentaires qui existaient à la date d'acquisition, la comptabilisation de l'acquisition sera révisée.

Les créances clients comprennent les montants contractuels bruts exigibles de 66,0 M\$, dont une tranche de 1,5 M\$ était considérée comme irrécouvrable à la date d'acquisition.

Conformément à sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis onze entreprises en 2024 dont Daseke Inc. ("Daseke") était considérée comme significative. Les autres acquisitions n'étaient pas considérées comme significatives. Ces transactions ont été conclues afin d'ajouter de la densité dans le réseau actuel du Groupe et de continuer à développer des services à valeur ajoutée.

Le 1 avril 2024, le Groupe a réalisé l'acquisition de Daseke Inc. Daseke est présenté dans le secteur du transport de lots complets. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 817,0 M\$. La transaction a été financée par un emprunt à terme de 500,0 M\$ et le solde a été prélevé des fonds en caisse et le groupe a absorbé 314,7 M\$ en dettes de financement d'équipement lors de l'acquisition. Durant l'année clos le 31 décembre 2024, l'entreprise a généré des revenus et un bénéfice net de 1 052 M\$ et

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

20,7 M\$, incluant des indemnités de départ et autres coûts de restructuration liés à l'acquisition de l'entreprise de 19,7 M\$ comptabilisés dans le secteur corporatif, respectivement, depuis l'acquisition.

Si l'acquisition de Daseke avait eu lieu le 1er janvier 2024, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net de cette entreprise auraient été respectivement de 1 408,8 M\$ et 19,2 M\$, incluant des indemnités de départ et autres coûts de restructuration liés à l'acquisition de l'entreprise de 19,7 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2024 et ajustées pour les intérêts, sur la base du prix d'achat et du taux d'emprunt moyen du Groupe, et de la charge d'impôts sur le résultat sur la base du taux d'imposition effectif de l'entité.

Durant l'année close le 31 décembre 2024, les entreprises non significatives ont généré des revenus et une perte nette de 148,4 M\$ et 1,1 M\$, respectivement, depuis les acquisitions.

Si l'acquisition de ces entreprises non significatives avait eu lieu le 1er janvier 2024, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net des entreprises auraient été respectivement de 236,9 M\$ et 7,4 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2024 et ajustées pour les intérêts, sur la base du prix d'achat et du taux d'emprunt moyen du Groupe, et de la charge d'impôts sur le résultat sur la base du taux d'imposition effectif de l'entité.

Durant l'année clos le 31 décembre 2024, des coûts de transaction de 0,5 M\$ ont été engagés relativement à l'acquisition des entreprises mentionnées ci-dessus et comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

Du goodwill et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises en 2024, 1,0 M\$ était déductible aux fins fiscales.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat des acquisitions au 31 décembre 2024 :

<i>Actifs identifiables acquis et passifs pris en charge</i>	<i>Note</i>	<i>Daseke (réévalué - voir note 5c))</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 242	33 222	79 464
Clients et autres débiteurs		173 389	32 563	205 952
Fournitures en stock et charges payées d'avance		20 997	4 844	25 841
Immobilisations corporelles		523 892	66 191	590 083
Actifs au titre de droits d'utilisation		107 676	9 161	116 837
Immobilisations incorporelles	8	202 290	52 104	254 394
Autres actifs		3 093	-	3 093
Fournisseurs et autres créditeurs		(102 133)	(24 872)	(127 005)
Impôt sur le revenu à payer		5 663	(824)	4 839
Avantages du personnel		(194)	-	(194)
Provisions		(87 716)	-	(87 716)
Autres passifs non courants		(213)	-	(213)
Dette à long terme	16	(314 670)	-	(314 670)
Obligations locatives		(107 676)	(9 161)	(116 837)
Passifs d'impôt différé	13	(112 979)	(14 611)	(127 590)
Total de l'actif net identifiable		357 661	148 617	506 278
Total de la contrepartie transférée		816 958	224 022	1 040 980
Goodwill		459 297	75 405	534 702
Trésorerie		816 958	220 469	1 037 427
Contrepartie conditionnelle		-	3 553	3 553
Total de la contrepartie transférée		816 958	224 022	1 040 980

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des terrains et des bâtiments (54,0 M\$), les relations clients (109,1 M\$) et les marques de commerce (92,8 M\$) acquis concernant Daseke étaient les suivantes :

Actifs acquis	Technique d'évaluation	Hypothèses clés
Terrains et bâtiments	<i>Technique par comparaison de marché et technique de coûts</i> : Le modèle d'évaluation prend en compte les prix du marché pour des sites comparables, lorsque disponible, et considère le coût de remplacement amorti qui reflète les ajustements pour la détérioration physique, le cas échéant.	- Prix du marché pour des sites comparables - Coût de reconstruction moyen
Relations clients	<i>Méthode des gains excédentaires</i> : Le modèle d'évaluation considère la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus des relations clients, en excluant les flux de trésorerie liés aux actifs contributifs.	- Revenus prévus attribuables aux contrat et relations clients existants - Taux d'attrition annuel - Marges opérationnelles prévues - Taux d'actualisation
Marques de commerce	<i>Méthode d'exonération des redevances</i> : Le modèle d'évaluation prend en compte les paiements de redevances estimés actualisés qui devraient être évités du fait de la propriété des marques.	- Prévisions de revenus associées aux marques de commerce - Taux de redevance - Taux d'actualisation

Les créances clients comprennent les montants contractuels bruts exigibles de 208,8 M\$, dont une tranche de 2,8 M\$ était considérée comme irrécouvrable à la date d'acquisition.

b) Goodwill

Le goodwill est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie et jouissant d'une bonne réputation dans le secteur du transport, ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de l'entité acquise aux activités actuelles du Groupe.

Le goodwill découlant des regroupements d'entreprises susmentionnés a été attribué, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, aux secteurs opérationnels qui représentent le niveau de suivi interne minimal du goodwill.

Secteur opérationnel	Secteur isolable	31 décembre 2025	31 décembre 2024*
Transport de lots brisés canadien	Transport de lots brisés	-	115
Transport de lots brisés américain	Transport de lots brisés	-	31 058
Transport de lots complets canadien	Transport de lots complets	1 133	12 980
Services spécialisés de lots complets	Transport de lots complets	9 420	488 600
Logistique	Logistique	91 189	1 949
		101 742	534 702

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

c) Ajustement des montants provisoires pour le regroupement d'entreprises de Daseke

Les états financiers consolidés annuels 2024 détaillent les regroupements d'entreprises du Groupe et présentent les justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie et à l'actif net de Daseke. Cette acquisition a été comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Conformément à la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées au premier trimestre clos le 31 mars 2025, lorsque l'affectation du prix d'acquisition a été finalisé, à la lumière des informations disponibles à la date d'acquisition et obtenues pendant la période d'évaluation suivant l'acquisition. Par conséquent, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs repris de Daseke a été ajustée rétrospectivement à la date d'acquisition comme suit :

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

	31 décembre 2024	Q1-2025 Ajustement durant la période d'évaluation	Juste valeur réévaluée
	Juste valeur provisoire		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 242	-	46 242
Clients et autres débiteurs	173 389	-	173 389
Fournitures en stock et charges payées d'avance	20 997	-	20 997
Immobilisations corporelles	523 892	-	523 892
Actifs au titre de droits d'utilisation	107 676	-	107 676
Immobilisations incorporelles	202 290	-	202 290
Autres actifs	3 093	-	3 093
Fournisseurs et autres créditeurs	(102 133)	-	(102 133)
Impôt sur le revenu à payer	8 669	(3 006)	5 663
Avantages du personnel	(194)	-	(194)
Provisions	(57 923)	(29 793)	(87 716)
Autres passifs non courants	(213)	-	(213)
Dette à long terme	(314 670)	-	(314 670)
Obligations locatives	(107 676)	-	(107 676)
Passifs d'impôt différé	(125 796)	12 817	(112 979)
Total de l'actif net identifiable	377 643	(19 982)	357 661
Total de la contrepartie transférée	816 958	-	816 958
Goodwill	439 315	19 982	459 297
Trésorerie	816 958	-	816 958
Total de la contrepartie transférée	816 958	-	816 958

d) Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 est liée à des regroupements d'entreprise et est inscrite dans la répartition originale du prix d'achat. Le juste valeur comptabilisée à la date d'acquisition s'élève à 98,5 M\$. Ces contreparties sont conditionnelles à l'atteinte de niveaux de résultats spécifiés pour les périodes futures. Le montant maximum payable est de 1,7 M\$ dans moins d'un an, et 126,3 M\$ dans plus d'un an et est actuellement présenté dans les autres passifs financiers des états consolidés de la situation financière (2024 - 4,5 M\$ dans moins d'un an et 2,9 M\$ dans plus d'un an).

Au 31 décembre 2025, la balance de la contrepartie conditionnelle est de 99,6 M\$ (2024 -7,8 M\$) et est présentée avec les autres passifs financiers dans les états consolidés de la situation financière.

e) Ajustement aux montants provisoires des regroupements d'entreprises non significatifs de l'exercice précédent

Les états financiers consolidés annuels de 2024 incluaient des détails sur les regroupements d'entreprises du Groupe et comprenaient des justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie payée et à l'actif net acquis de diverses acquisitions non significatives. Ces acquisitions ont été comptabilisées en vertu des dispositions de la norme IFRS 3.

Tel que requis par la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées à la lumière de l'information obtenue durant la période d'évaluation suivant l'acquisition. En conséquence, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs pris en charge des acquisitions non significatives de l'année fiscale 2024 a été ajustée en 2025. Aucun ajustement significatif n'a été apporté aux justes valeurs provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent, et ont été inclus dans les autres acquisitions de 2025.

6. Clients et autres débiteurs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes clients, nets des pertes de crédit attendues	859 017	893 659
Autres débiteurs	22 415	33 995
	881 432	927 654

La note 25 a) et d) donne des renseignements sur les risques de crédit et de change auxquels le Groupe est exposé en lien avec les clients et autres débiteurs.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Au 31 décembre 2025, les créances clients comprenaient 28,6 M\$ en soldes des revenus en transit (31 décembre 2024 – 31,5 M\$). En raison de la nature à court terme des services de transport et de logistique fournis par le Groupe, ces services devraient être achevés dans la semaine suivant la fin de l'année.

7. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel

	2025	2024
Clients et autres débiteurs	129 284	145 432
Fournitures en stock	(305)	8 101
Charges payées d'avance	9 827	12 125
Fournisseurs et autres créditeurs	3 651	(154 092)
	142 457	11 566

8. Immobilisations corporelles

		Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2023		1 383 977	1 758 200	192 371	3 334 548
Regroupements d'entreprises	5	115 405	465 400	9 278	590 083
Autres additions		68 580	295 452	29 269	393 301
Cessions		(6 008)	(162 983)	(19 426)	(188 417)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(30 974)	(44 961)	-	(75 935)
Incidence des variations des taux de change		(38 902)	(67 244)	(14 984)	(121 130)
Solde au 31 décembre 2024		1 492 078	2 243 864	196 508	3 932 450
Regroupements d'entreprises	5	4 295	22 062	3 603	29 960
Autres additions		49 436	201 466	21 836	272 738
Cessions		(3 727)	(103 541)	(11 764)	(119 032)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(55 064)	(26 147)	(13)	(81 224)
Reclassement entre catégories*		-	(17 215)	17 215	-
Incidence des variations des taux de change		24 743	43 067	8 834	76 644
Solde au 31 décembre 2025		1 511 761	2 363 556	236 219	4 111 536

Amortissement cumulé

Solde au 31 décembre 2023		105 401	690 232	123 443	919 076
Amortissement		25 222	286 817	20 541	332 580
Cessions		(5 829)	(107 464)	(17 169)	(130 462)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(2 237)	(28 226)	-	(30 463)
Incidence des variations des taux de change		(5 795)	(34 270)	(9 303)	(49 368)
Solde au 31 décembre 2024		116 762	807 089	117 512	1 041 363
Amortissement		26 613	306 545	17 744	350 902
Cessions		(3 584)	(58 019)	(11 410)	(73 013)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(6 134)	(13 294)	(13)	(19 441)
Reclassement entre catégories*		-	(7 985)	7 985	-
Incidence des variations des taux de change		3 716	22 776	5 907	32 399
Solde au 31 décembre 2025		137 373	1 057 112	137 725	1 332 210

Valeurs comptables nettes

Solde au 31 décembre 2024		1 375 316	1 436 775	78 996	2 891 087
Solde au 31 décembre 2025		1 374 388	1 306 444	98 494	2 779 326

* Reclassement entre catégories n'a pas eu d'impact sur l'amortissement des immobilisations corporelles reclassées.

Au 31 décembre 2025, nul n'est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (0,5 M\$ au 31 décembre 2024).

Garantie

Au 31 décembre 2025, une certaine portion du matériel roulant est donnée en garantie des contrats de vente conditionnelle, pour une valeur comptable de 166,5 M\$, incluant les additions de regroupements d'entreprises (246,1M\$ au 31 décembre 2024) (voir note 13c)).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

9. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2023	588 359	290 358	3 814	882 531
Autres additions	116 440	90 876	712	208 028
Regroupements d'entreprises	5 75 086	40 297	1 454	116 837
Décomptabilisation*	(41 580)	(66 563)	(417)	(108 560)
Incidence des variations des taux de change	(37 320)	(23 076)	(94)	(60 490)
Solde au 31 décembre 2024	700 985	331 892	5 469	1 038 346
Autres additions	126 536	62 376	451	189 363
Regroupements d'entreprises	5 32 543	5 232	-	37 775
Décomptabilisation*	(42 790)	(74 502)	(2 488)	(119 780)
Incidence des variations des taux de change	23 946	12 634	69	36 649
Solde au 31 décembre 2025	841 220	337 632	3 501	1 182 353
Amortissement				
Solde au 31 décembre 2023	330 515	124 677	1 709	456 901
Amortissement	82 112	85 897	1 496	169 505
Décomptabilisation*	(29 960)	(62 520)	(350)	(92 830)
Incidence des variations des taux de change	(21 506)	(10 387)	(85)	(31 978)
Solde au 31 décembre 2024	361 161	137 667	2 770	501 598
Amortissement	92 915	79 389	458	172 762
Décomptabilisation*	(37 473)	(63 267)	(1 159)	(101 899)
Incidence des variations des taux de change	14 348	5 282	46	19 676
Solde au 31 décembre 2025	430 951	159 071	2 115	592 137
Valeurs comptables nettes				
Solde au 31 décembre 2024	339 824	194 225	2 699	536 748
Solde au 31 décembre 2025	410 269	178 561	1 386	590 216

* Les actifs au titre de droit d'utilisation décomptabilisés comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation entièrement amortis ou en fin de mandat.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

10. Immobilisations incorporelles

		Autres immobilisations incorporelles					
		Goodwill	Relations clients	Marques de commerce et autres	Clauses de non concurrence	Technologies de l'information	Total
Coût							
Solde au 31 décembre 2023		1 562 129	757 195	62 672	23 319	39 305	2 444 620
Regroupements d'entreprises*		5 534 702	153 576	96 510	3 674	634	789 096
Autres additions		-	-	-	-	6 274	6 274
Extinction		-	-	(4 432)	(1 515)	(3 340)	(9 287)
Incidence des variations des taux de change		(80 040)	(25 215)	(2 364)	(1 223)	(1 334)	(110 176)
Solde au 31 décembre 2024*		2 016 791	885 556	152 386	24 255	41 539	3 120 527
Regroupements d'entreprises		5 101 742	125 124	8 567	6 308	112	241 853
Autres additions		-	-	-	2 173	7 530	9 703
Extinctions		-	(20 152)	(1 911)	(683)	(7 710)	(30 456)
Incidence des variations des taux de change		49 905	15 942	1 467	881	643	68 838
Solde au 31 décembre 2025		2 168 438	1 006 470	160 509	32 934	42 114	3 410 465
Amortissement et dépréciation							
Solde au 31 décembre 2023		79 052	286 828	25 119	11 873	22 447	425 319
Amortissement		-	61 406	8 408	3 869	6 301	79 984
Extinction		-	-	(4 432)	(1 515)	(3 340)	(9 287)
Incidence des variations des taux de change		(3 851)	(12 100)	(931)	(579)	(961)	(18 422)
Solde au 31 décembre 2024		75 201	336 134	28 164	13 648	24 447	477 594
Amortissement		-	63 050	9 529	4 501	9 760	86 840
Extinctions		-	(20 152)	(1 911)	(683)	(7 710)	(30 456)
Incidence des variations des taux de change		2 244	8 210	571	453	573	12 051
Solde au 31 décembre 2025		77 445	387 242	36 353	17 919	27 070	546 029
Valeurs comptables nettes							
Solde au 31 décembre 2024*		1 941 590	549 422	124 222	10 607	17 092	2 642 933
Solde au 31 décembre 2025		2 090 993	619 228	124 156	15 015	15 044	2 864 436

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c))

Au 31 décembre 2025, le Groupe a soumis les marques de commerce ayant une durée de vie indéfinie à son test de dépréciation annuel. Le Groupe a estimé la valeur d'utilisation des marques de commerce à 48,2 M\$ comparativement à sa valeur comptable de 47,8 M\$, ce qui n'a pas entraîné de perte de valeur. La direction a utilisé la méthode d'exonération des redevances et des taux d'actualisation entre 9,9% et 12,1% dans son analyse.

En 2024, le Groupe a évalué la durée de vie utile de trois marques de commerce issues du regroupement d'entreprises Daseke comme indéfinie, d'un montant total de 45,7 M\$. La reconnaissance de la marque ainsi que l'intention de la direction de conserver les marques indéfiniment ont été des facteurs décisifs menant à cette conclusion. Au 31 décembre 2023, il n'existait aucune immobilisation incorporelle significative à durée de vie indéfinie.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Au 31 décembre 2025 et 2024, le Groupe a soumis à son test de dépréciation annuel le goodwill de ses secteurs opérationnels, qui représentent le niveau minimal auquel ce goodwill est suivi au sein du Groupe aux fins de la communication de l'information de gestion. Les valeurs comptables totales du goodwill attribué à chaque secteur opérationnel s'établissent comme suit :

Secteur isolable / secteur opérationnel	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Transport de lots brisés		
Livraison de colis et courrier	176 317	167 264
Transport de lots brisés canadien	134 946	125 484
Transport de lots brisés américain	34 707	34 802
Transport de lots complets		
Transport de lots complets canadien	105 813	101 727
Services spécialisés de lots complets	1 107 667	1 075 512
Logistique	531 543	436 801
	2 090 993	1 941 590

Les résultats du test au 31 décembre 2025 et 2024 ont permis de déterminer que les valeurs recouvrables des secteurs opérationnels du Groupe dépassaient leurs valeurs comptables respectives.

La valeur recouvrable des secteurs opérationnels du Groupe a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité. La méthodologie de la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La direction est d'avis que la méthode fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés est utile parce qu'elle permet d'évaluer de manière plus précise certains flux de trésorerie futurs.

Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés jusqu'à leur valeur actuelle selon des taux d'actualisation avant impôt comme suit :

Secteur isolable / secteur opérationnel	2025	2024
Transport de lots brisés		
Livraison de colis et courrier	11,8%	11,8%
Transport de lots brisés canadien	11,8%	11,8%
Transport de lots brisés américain	11,2%	11,2%
Transport de lots complets		
Transport de lots complets canadien	14,2%	14,2%
Services spécialisés de lots complets	13,0%	13,0%
Logistique	11,2%	11,2%

Les taux d'actualisation ont été estimés en tenant compte des données antérieures et du coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie, en fonction d'un niveau d'endettement potentiel de 40,0 % (2024 – 40,0 %) à un taux d'intérêt du marché de 8,8 % (2024 – 9,4%) et un taux sans risque de 3,7% (2024 - 3,4 %)

Pour la première année, les flux de trésorerie ont été projetés basés sur les flux de trésorerie prévus en tenant compte des résultats opérationnels antérieurs et ils reflètent les conditions économiques actuelles. Pour une période supplémentaire de quatre années, les flux de trésorerie ont été extrapolés en fonction d'un taux de croissance moyen de 2,5 % (2,5 % en 2024) des revenus, et les marges ont été ajustées quand cela a été jugé approprié. La valeur finale du taux de croissance s'est établie à 2,0 % (2,0 % en 2024). Les valeurs attribuées aux principales hypothèses représentent l'évaluation par la direction des futures tendances dans l'industrie du transport, et elles sont fondées sur des sources externes et internes (données historiques).

11. Placements

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Placements - Niveau 1	7 350	4 669
Placements - Niveau 2	3 740	4 276
Placements - Niveau 3	13 864	13 152
	24 954	22 097

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Le Groupe a choisi de désigner tous ces placements comme juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Groupe a vendu des investissements de niveau 1 pour un produit de 19,1 M\$, entraînant une perte réalisée, nette d'impôts, de 7,2 M\$ sur les titres de capitaux propres transférés des autres éléments du résultat global vers les bénéfices non répartis.

12. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	460 991	430 585
Charges liées au personnel à payer	167 644	170 621
Dividendes à payer	38 611	37 984
	667 246	639 190

La note 25 donne des renseignements sur les risques de change et de liquidité auxquels le Groupe est exposé en lien avec les fournisseurs et autres créditeurs.

13. Dette à long terme

La présente note fournit de l'information sur les modalités contractuelles de la dette à long terme portant intérêt du Groupe, laquelle est évaluée au coût amorti. Pour en savoir plus sur les risques auxquels le Groupe est exposé en lien avec les taux d'intérêt, les taux de change et les liquidités, veuillez vous reporter à la note 25.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Passifs non courants		
Billets de premier rang non garantis	1 722 452	1 652 742
Facilités renouvelables non garanties	546 713	275 054
Contrats de vente conditionnelle	82 717	178 052
Autres dettes à long terme	3 595	3 971
Emprunt à terme non garanti	-	199 609
	2 355 477	2 309 428
Passifs courants		
Partie courante des billets de premier rang non garantis	150 000	-
Partie courante des contrats de vente conditionnelle	72 121	93 087
Partie courante des autres dettes à long terme	377	366
	222 498	93 453

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Les modalités de la dette à long terme en cours s'établissent comme suit :

					2025		2024	
	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale*	Valeur comptable	Valeur nominale*	Valeur comptable	
Facilité renouvelable non garantie	a	\$ CA	CORRA + 1.50%	2028	750 100	546 713	370 000	255 812
Facilité renouvelable non garantie	a	\$ US	SOFR + 1.50%	2028	—	—	19 310	19 242
Prêt à terme non garantie	a	\$ US	6,07 %	2027	—	—	200 000	199 609
Billets de premier rang non garantis	b	\$ US	2.89% - 5.64%	2026- 2038	255 000	254 728	255 000	254 631
Billets de premier rang non garantis	b	\$ US	3.15% - 3.50%	2029- 2036	500 000	499 470	500 000	499 273
Billets de premier rang non garantis	b	\$ US	2.87% - 3.55%	2029- 2034	200 000	199 731	200 000	199 719
Billets de premier rang non garantis	b	\$ US	3.50% - 3.80%	2032- 2037	200 000	199 862	200 000	199 846
Billets de premier rang non garantis	b	\$ US	6.27% - 7.11%	2028- 2043	500 000	499 468	500 000	499 273
Billets de premier rang non garantis	b	\$ CA	4,52 %	2030	150 000	109 597	—	—
Billets de premier rang non garantis	b	\$ CA	4,94 %	2032	75 000	54 798	—	—
Billets de premier rang non garantis	b	\$ CA	5,33 %	2034	75 000	54 798	—	—
Contrats de vente conditionnelle ⁽¹⁾	Principalement c	\$ US	1.45% - 7.40%	2026-2031	164 340	154 838	287 524	271 139
Autre dette à long terme conditionnelle		\$ US	3.04%	2027	3 972	3 972	4 337	4 337
						2 577 975		2 402 881

* La valeur nominale est présentée dans la devise de l'instrument de dette à long terme

⁽¹⁾ La valeur nominale comparative a été corrigée pour une erreur non significative.

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées à la dette à long terme :

	Note	2025	2024
Solde au début de l'exercice		2 402 881	1 884 182
Produits tirés de la dette à long terme		219 378	500 000
Regroupements d'entreprises		-	314 670
Remboursement de la dette à long terme		(320 002)	(536 700)
Augmentation nette des facilités renouvelables		254 594	261 783
Amortissement des frais de financement reportés		1 701	2 170
Incidence des variations des taux de change		104 187	(159 433)
Incidence des variations des taux de change - dette désignée comme couverture d'investissement net		(84 764)	136 209
Solde à la fin de l'exercice		2 577 975	2 402 881

a) Facilité de crédit renouvelable non garantie

Le 30 mai 2025, le Groupe a prolongé sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 30 mai 2028. Dans le cadre de cette nouvelle prolongation, bien que la disponibilité totale soit restée inchangée, la disponibilité en dollars canadiens a été réduite à 1,135 milliard \$ CAD et la disponibilité en dollars américains a été augmentée à 125,0 M\$ US. Des frais de financement reportés de 0,7 M\$ ont été comptabilisés à la suite de cette prolongation.

Le 22 mars 2024, le Groupe a amendé sa facilité de crédit renouvelable, y compris l'ajout d'un emprunt à terme de 500,0 M\$ et une prolongation. En vertu du nouvel amendement, la facilité de crédit renouvelable a été prolongée jusqu'au 22 mars 2027. Le nouvel accord accorde également à la Société un emprunt à terme non renouvelable de 500,0 M\$ venant à échéance dans 1 à 3 ans, soit 100,0 M\$ chacun la première année et la deuxième année et 300,0 M\$ la troisième année. Selon certains ratios, le taux d'intérêt du prêt à terme est la somme du SOFR, majoré d'une marge applicable, qui peut varier entre 128 points de base et 190 points de base. La marge applicable sur la ligne de crédit était de 1,65 % en date du 31 décembre 2024. Des frais de financement reportés de 1,3 M\$ ont été comptabilisés en raison de cette augmentation. La modification comprend également l'adoption de la réforme du taux d'intérêt de

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

référence canadien, entraînant le remplacement du taux des acceptations bancaires au Canada par le Canadian Overnight Repo Rate Average (CORRA), une mesure du coût du financement de garantie générale au jour le jour en dollars canadiens en utilisant Bons du Trésor et obligations du gouvernement du Canada comme garantie. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Groupe a remboursé, sans pénalité, 300 M\$ de son emprunt à terme.

La facilité de crédit renouvelable n'est pas garantie et peut être prolongée chaque année. Les facilités renouvelables du Groupe ont une taille totale de 955,2 M\$ (31 décembre 2024 – 904,9 M\$). L'accord prévoit une disponibilité de crédit supplémentaire de 184,2 M\$ (245 M\$ CAD et 5 M\$ USD) (31 décembre 2024 - 175,0 M\$). Le crédit supplémentaire est disponible sous certaines conditions dans le cadre du contrat de crédit renouvelable syndiqué du Groupe. Au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt de la facilité de crédit sur la dette libellée en dollars canadiens était de 4,06% (2024 – 5,10%) et sur la dette libellée en dollars américains, de 5,33% (2024 – 6,83%).

Les émissions de dette décrites ci-dessus sont soumises à certaines clauses concernant le maintien de ratios financiers. Le Groupe respecte ces covenants à la clôture de l'exercice (voir note 25(f)).

b) Billets de premier rang non garantis

Ce prêt prend la forme de billets de premier rang portant chacun un taux d'intérêt et arrivant à échéance tel que détaillé dans le tableau ci-haut. Ces billets peuvent être payés d'avance à tout moment avant la date d'échéance, en tout ou en partie, à 100 % du montant en capital et le montant de la compensation déterminé à la date de remboursement anticipé par rapport à ce montant en capital.

Le 27 juin 2025, le Groupe a reçu un produit de 300 M\$ CAD provenant de l'émission de nouvelles dettes sous forme de billets de premier rang non garanties, composées de trois tranches, pour des durées allant de 5 à 9 ans et portant intérêt à des taux fixes compris entre 4,52 % et 5,33 %. Des frais de financement reportés de 0,8 M\$ ont été comptabilisés à la suite de cette transaction. Le produit tiré de l'émission de la dette a été utilisé pour rembourser le prêt à terme non garanti venant à échéance en mars 2027, sans pénalité.

Les émissions de dettes décrites ci-haut sont assujetties à certaines clauses restrictives relativement au maintien de certains ratios financiers. Le Groupe respectait ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice (voir note 25 f)).

c) Contrats de vente conditionnelle

Les contrats de vente conditionnelle sont garantis par du matériel roulant d'une valeur comptable de 166,5 M\$ (246,1 M\$ au 31 décembre 2024) (voir note 8).

d) Les remboursements exigibles sur le capital des autres éléments de la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Facilités renouvelables non garanties	-	548 640	-	548 640
Billets de premier rang non garantis	150 000	474 713	1 249 713	1 874 427
Contrats de vente conditionnelle	72 121	82 360	357	154 838
Autres dettes à long terme	377	3 594	-	3 971
	222 498	1 109 307	1 250 070	2 581 876

14. Obligations locatives

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Obligations locatives courantes	165 291	152 449
Obligations locatives non courantes	472 473	421 213
	637 764	573 662

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées aux obligations locatives:

	Note	2025	2024
Solde au début de l'exercice		573 662	460 158
Regroupements d'entreprises	5	37 775	116 837
Additions		189 363	208 028
Décomptabilisation*		(18 332)	(15 625)
Remboursement		(163 250)	(165 350)
Incidence des variations des taux de change		18 546	(30 386)
Solde à la fin de l'exercice		637 764	573 662

* Les obligations locatives décomptabilisées comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents.

Le taux d'intérêt implicite utilisé en moyenne pour les contrats de location de 2025 est de 4,50% (2024 – 5,17%).

Options de prolongation

Certains baux immobiliers contiennent des options de prolongation exerçables par le Groupe. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche à inclure des options d'extension dans les nouveaux baux afin de fournir une flexibilité opérationnelle. Le Groupe évalue à la date de début du bail s'il est raisonnablement certain d'exercer les options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances sous son contrôle.

Les obligations locatives incluent un montant de 8,3 M\$ (2024 – 7,3 M\$) de paiements de loyers futurs relié aux options de prolongation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a estimé que les paiements de loyers futurs potentiels, s'il exerçait les options de prolongation restantes, entraîneraient une augmentation des obligations locatives de 577,2 M\$ (2024 – 441,2 M\$).

Le Groupe n'a pas de risque significatif relié aux options et pénalités de résiliation.

Paievements de location variables

Certains baux contiennent des paiements de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. Ces paiements comprennent, entre autres, les frais d'entretien des aires communes, les taxes municipales et les frais d'entretien des véhicules. La dépense reliée aux paiements de location variables pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 28,1 M\$ (2024 – 26,2 M\$).

Sous-location

Le Groupe sous-loue certaines de ses propriétés. Le revenu des actifs au titre de droits d'utilisation en sous-location pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevé à 18,4 M\$ (2024 – 21,1 M\$), présenté dans les « Autres charges opérationnelles ».

Flux de trésorerie contractuels

Le total des échéances contractuelles des flux de trésorerie liés aux obligations locatives du Groupe s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2025
Moins de 1 an	192 844
De 1 à 5 ans	379 182
Plus de 5 ans	170 717
	742 743

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, une charge pour contrats de location simple de 39,4 M\$ (41,3 M\$ en 2024) a été constatée dans l'état consolidé du résultat pour les contrats de locations qui ne répondaient pas à la définition de contrat de location selon IFRS 16 ou pour lesquels des moyens de simplification d'IFRS 16 ont été utilisés à la transition.

15. Avantages du personnel**Régimes de retraite de TFI International**

Le Groupe est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies destinés à 1 de ses employés (1 en 2024).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Ces régimes sont tous offerts au Canada et comprennent un régime non enregistré. Plus aucun des régimes à prestations définies n'est offert aux employés. Par conséquent, l'obligation future ne variera qu'en fonction des réévaluations actuarielles.

Le Groupe évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2024, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu en date du 31 décembre 2025.

Régime de retraite de TForce Freight

Les régimes de retraite ont des prestations courues en cours et des nouveaux employés sont admissibles à participer aux régimes une fois qu'ils satisferont aux exigences de participation. Les régimes de retraite comptent 6 124 participants actifs (2024 - 6 124).

Les régimes n'ont pas de cotisations périodiques pour les employés. Ces régimes sont toujours tenus de financer les coûts des services passés et sont entièrement capitalisés par le Groupe. Le Groupe évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2024, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu en date du 31 décembre 2025.

Les informations dans le tableaux suivants se rapportent à tous les régimes à prestations définies du Groupe.

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total
Obligation au titre des prestations constituées	15 282	329 465	344 747	14 938	252 863	267 801
Juste valeur des actifs des régimes	(1 641)	(296 701)	(298 342)	(366)	(196 979)	(197 345)
Déficit (actif) net des régimes	13 641	32 764	46 405	14 572	55 884	70 456

La composition des actifs des régimes s'établit comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Régimes de retraite TFI International		
Autre	100 %	100 %
Régimes de retraite TForce Freight		
Titres de capitaux propres	87 %	95 %
Titres d'emprunt	13 %	5 %

Tous les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt ont des prix cotés sur des marchés actifs. Les titres d'emprunt sont détenus dans des fonds communs de placement et bénéficient principalement d'une notation AAA, AA ou A, selon les notations de Moody's.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées en lien avec les régimes à prestations définies :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	14 938	252 863	267 801	13 999	212 373	226 372
Coût des services rendus	—	46 793	46 793	474	55 749	56 223
Charges d'intérêts	697	15 362	16 059	638	11 007	11 645
Prestations payées	(1 123)	(4 112)	(5 235)	—	(2 749)	(2 749)
Perte liée (profit lié) à la réévaluation des éléments suivants:						
- Hypothèses démographiques	—	(38)	(38)	—	3 143	3 143
- Hypothèses financières	(215)	(1 033)	(1 248)	141	(29 522)	(29 381)
- Expérience des régimes	187	19 630	19 817	839	2 865	3 704
Incidence des variations des taux de change	798	—	798	(1 153)	(3)	(1 156)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	15 282	329 465	344 747	14 938	252 863	267 801

Variation de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	366	196 979	197 345	200	172 941	173 141
Produit d'intérêts	47	13 306	13 353	8	9 035	9 043
Cotisations patronales	2 402	78 070	80 472	(16)	20 000	19 984
Prestations payées	(1 123)	(4 112)	(5 235)	—	(2 749)	(2 749)
Profit lié à la réévaluation	(99)	14 357	14 258	193	(232)	(39)
Frais d'administration des régimes	—	(1 906)	(1 906)	—	(1 981)	(1 981)
Incidence des variations des taux de change	48	7	55	(19)	(35)	(54)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 641	296 701	298 342	366	196 979	197 345

Charges comptabilisées dans le bénéfice :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total
Coût des services rendus	—	46 793	46 793	474	55 749	56 223
Coût financier net	650	2 056	2 706	630	1 972	2 602
Frais d'administration des régimes	—	1 906	1 906	—	1 981	1 981
Charge de retraite	650	50 755	51 405	1 104	59 702	60 806
Rendement réel des actifs des régimes	(52)	27 663	27 611	201	8 803	9 004

Pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Total
Montant accumulé dans les résultats non distribués au début de l'exercice	12 238	(103 776)	(91 538)	11 451	(80 494)	(69 043)
Comptabilisé au cours de l'exercice	71	4 202	4 273	787	(23 282)	(22 495)
Montant accumulé dans les résultats non distribués à la fin de l'exercice	12 309	(99 574)	(87 265)	12 238	(103 776)	(91 538)
Comptabilisé au cours de l'exercice, après impôt	52	3 154	3 206	580	(17 389)	(16 809)

Principales hypothèses actuarielles utilisées (exprimées en fonction d'une moyenne pondérée) :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation au	4,9%	5,7%	4,7%	5,7%
Futures hausses de salaire	N/A	2,0%	N/A	2,0%
Charge au titre des avantages du personnel				
Taux d'actualisation au	4,7%	5,7%	5,0%	5,7%
Taux de rendement des actifs des régimes au	4,7%	5,7%	5,0%	5,7%
Futures hausses de salaire	N/A	2,0%	N/A	2,0%

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Voici les espérances de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight	Régimes de retraite TFI Inter- national	Régimes de retraite TForce Freight
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels				
Hommes	22.4	20	22.4	19.9
Femmes	25.1	21.9	25.0	21.9
Espérance de vie à 65 ans des membres actuels ayant 45 ans				
Hommes	23.9	21.6	23.8	21.5
Femmes	26.4	23.4	26.4	23.4

Au 31 décembre 2025, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est :

Régimes de retraite de TFI International	9,5
Régimes de retraite de TForce Freight	15,7

Le tableau suivant présente l'incidence des variations des principales hypothèses de l'obligation au titre des prestations définies pour les années terminées :

	2025		2024	
	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Taux d'actualisation (variation de 1%)	56 768	(44 575)	(38 006)	48 004

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Données historiques:

	2025	2024	2023	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées	344 747	267 801	226 372	164 299	160 780
Juste valeur des actifs des régimes	(298 342)	(197 345)	(173 141)	(168 658)	(93 903)
Déficit (surplus) des régimes	46 405	70 456	53 231	(4 359)	66 877
Ajustements liés à l'expérience découlant des obligations au titre des régimes	18 531	(22 534)	8 975	(112 739)	5 823
Ajustements liés à l'expérience découlant des actifs des régimes	14 258	(39)	11 651	(27 473)	310

Le Groupe prévoit des cotisations de 61,8M\$ aux régimes à prestations définies en 2026.

Cotisations aux régimes multi-employeurs

Conformément aux termes de l'accord d'achat de JHT, le Groupe participe, dans le cadre des conventions collectives, à trois régimes d'avantages sociaux multi-employeurs nommés :

- Central States, Southeast and Southwest Areas Pension Plan
- IAM National Pension Fund
- Western Congerence of Teamsters Pension Plan

La contribution du Groupe aux plans a été comptabilisée en charges au fur et à mesure qu'elle est engagée et s'élève à 10,0 M\$ en 2025 (2024 - 10,0M\$).

16. Provisions

	Autoassurance	Autre	Total
Balance au 31 décembre 2023	123 645	36 255	159 900
Provisions provenant des regroupements d'entreprises*	5 81 606	6 110	87 716
Provisions constituées au cours de l'exercice	141 645	32 704	174 349
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(104 716)	(40 188)	(144 904)
Provisions renversées au cours de l'exercice	(14 553)	(1 370)	(15 923)
Désactualisation de la portion à long-terme des provisions	(550)	-	(550)
Incidence des variations des taux de change	(938)	(174)	(1 112)
Balance au 31 décembre 2024	226 139	33 337	259 476
Provisions constituées au cours de l'exercice	155 637	23 364	179 001
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(143 469)	(34 689)	(178 158)
Provisions renversées au cours de l'exercice	(27 398)	(5 039)	(32 437)
Désactualisation de la portion à long-terme des provisions	289	-	289
Incidence des variations des taux de change	675	177	852
Balance au 31 décembre 2025	211 873	17 150	229 023
Au 31 décembre 2025			
Provisions courantes	76 277	10 587	86 864
Provisions non courantes	135 596	6 563	142 159
	211 873	17 150	229 023
Au 31 décembre 2024*			
Provisions courantes	83 862	15 678	99 540
Provisions non courantes	142 277	17 659	159 936
	226 139	33 337	259 476

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)

Les provisions d'autoassurance représentent la portion non assurée des demandes de règlement en souffrance à la fin de l'exercice. La portion courante reflète le montant qui devrait être payé au cours de l'exercice suivant. À cause de la nature à long terme du passif, la provision a été calculée à un taux d'actualisation de 3,73 % (2024 – 4,38 %). Les autres provisions incluent principalement les provisions pour litiges de 6,7 M\$ (2024 – 17,7 M\$) et des passifs d'assainissement environnemental de 0,9 M\$ (2024 – 3,5 M\$). Les provisions pour

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

litiges contiennent diverses réclamations en cours pour lesquelles la direction a fait usage de jugement et d'hypothèses concernant des événements futurs. Les résultats dépendront de l'évolution future des réclamations.

17. Actifs et passifs d'impôt différé

	31 décembre 2025	31 décembre 2024*
Immobilisations corporelles	(449 586)	(467 144)
Immobilisations incorporelles	(189 514)	(163 616)
Actifs au titre de droits d'utilisation	12 272	9 414
Avantages du personnel	17 193	26 324
Provisions	61 776	87 212
Pertes fiscales	10 380	11 799
Autres	1 140	1 307
Passifs d'impôt différé, montant net	(536 339)	(494 704)
Présentation en tant que :		
Actifs d'impôt différé	10 412	13 724
Passifs d'impôt différé	(546 751)	(508 428)

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)

Variation des différences temporelles au cours de l'exercice :

	Solde au 31 décem- bre 2024*	Compta- bilisation dans le bénéfice	Compta- bilisation directement dans les capitaux propres	Acquisition dans un regroupe- ment d'ent- reprises	Solde au 31 décem- bre 2025
Immobilisations corporelles	(467 144)	17 152	494	(88)	(449 586)
Immobilisations incorporelles	(163 616)	8 708	(194)	(34 412)	(189 514)
Actifs au titre de droits d'utilisation	9 414	1 416	1 066	376	12 272
Avantages du personnel	26 324	(5 998)	(3 133)	-	17 193
Provisions	87 212	(20 917)	(2 872)	(1 647)	61 776
Pertes fiscales	11 799	1 245	(2 664)	-	10 380
Autre	1 307	(504)	337	-	1 140
Passifs d'impôt différé, montant net	(494 704)	1 102	(6 966)	(35 771)	(536 339)

	Solde au 31 décem- bre 2023	Compta- bilisation dans le bénéfice	Compta- bilisation directement dans les capitaux propres	Acquisition dans un regroupe- ment d'ent- reprises*	Solde au 31 décem- bre 2024*
Immobilisations corporelles	(382 208)	26 249	7 383	(118 568)	(467 144)
Immobilisations incorporelles	(127 547)	10 318	1 476	(47 863)	(163 616)
Actifs au titre de droits d'utilisation	8 600	1 190	(415)	39	9 414
Avantages du personnel	26 510	8 591	(8 777)	-	26 324
Provisions	51 458	(957)	1 983	34 728	87 212
Pertes fiscales	10 054	(1 624)	(705)	4 074	11 799
Autre	506	(866)	1 667	-	1 307
Passifs d'impôt différé, montant net	(412 627)	42 901	2 612	(127 590)	(494 704)

* Retraité pour ajustements aux montants provisoires du regroupement d'entreprises de Daseke de l'année précédente (voir note 5c)

Au 31 décembre 2025, la Société avait des pertes en capital de 69,3 M\$ (2024 - 148,0 M\$) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment mais ne peuvent être utilisées que contre de futurs gains en capital imposables. De plus, au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

18. Capital social et autres éléments des capitaux propres

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en série. Ces actions ordinaires et privilégiées n'ont pas de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs un droit de vote par action. Les détenteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés de temps à autre. Sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie d'actions de la Société, les détenteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat de l'actif de la Société à sa dissolution, à sa liquidation ou à son absorption.

Le tableau suivant résume le nombre d'actions ordinaires émises :

<i>(en actions)</i>	Note	2025	2024
Solde au début de l'exercice		84 408 437	84 441 733
Actions rachetées et annulées		(2 481 295)	(545 305)
Options d'achat d'actions exercées	20	223 890	512 009
Solde à la fin de l'exercice		82 151 032	84 408 437

Le tableau suivant résume le capital social émis et entièrement libéré :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	1 135 500	1 107 290
Actions rachetées et annulées	(27 485)	(5 929)
Contrepartie en trésorerie liée à l'exercice d'options d'achat d'actions	6 471	13 523
Valeur attribuée créditée au capital social par suite d'exercice d'options d'achat d'actions, après impôts	1 274	2 985
Émission d'actions sur le règlement des UAR et UAP, après impôts	9 349	17 631
Solde à la fin de l'exercice	1 125 109	1 135 500

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre ») qui a débuté le 4 novembre 2025 et qui expirera le 3 novembre 2026, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 667 696 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2025 et depuis le début de l'offre, la Société n'a racheté et annulé aucune action ordinaire dans le cadre de cette offre.

En 2025, la Société a racheté 2 481 295 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 91,00\$ par action pour un prix d'achat total de 225,8 M\$ en lien avec l'offre. En 2024, la Société a racheté 545 305 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 140,50\$ par action pour un prix d'achat total de 76,6 M\$ en lien avec les offres précédentes. L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées, soit un montant de 202,9 M\$ (2024 - 70,7 M\$), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime sur rachat d'actions.

Dividendes

En 2025, le Groupe a déclaré des dividendes trimestriels d'un montant total de 1,82\$ par action ordinaire en circulation au moment de la déclaration du dividende (1,65\$ en 2024) pour un total de 150,8 M\$ (139,5 M\$ en 2024). Le 17 février 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,47\$ par action ordinaire en circulation du capital de la société, pour un paiement total prévu de 38,6 M\$ qui sera versé le 15 avril 2026 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 31 mars 2026.

19. Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ont été calculés comme suit :

<i>(en milliers de dollars et en actions)</i>	2025	2024
Bénéfice net	310 553	422 484
Actions ordinaires émises au début de l'exercice	84 408 437	84 441 733
Incidence de l'exercice d'options d'achat d'actions	124 267	285 606
Incidence du rachat d'actions propres	(1 465 452)	(175 763)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	83 067 252	84 551 576
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,74	5,00

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires dilutives, ont été calculés comme suit :

<i>(en milliers de dollars et en actions)</i>	2025	2024
Bénéfice net	310 553	422 484
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	83 067 252	84 551 576
Effet dilutif :		
Options d'achat d'actions, unités d'actions restreintes et unités d'actions de performance	347 058	691 532
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - dilué	83 414 310	85 243 108
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,72	4,96

Au 31 décembre 2025, aucune option d'achat d'actions n'a été exclue du calcul du bénéfice dilué par action (2024 - néant); ces options n'étant pas considérées comme antidilutives.

La valeur à la cote moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options d'achat d'actions a été fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle ces options étaient en circulation.

20. Paiements fondés sur des actions**Régime d'options d'achat d'actions (réglé en instruments de capitaux propres)**

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime actuel d'options d'achat d'actions de 2012 est de 5 979 201. Chaque option d'achat d'actions permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire au moment de l'exercice. Le prix d'exercice à payer pour chaque option est déterminé par le conseil d'administration à la date de l'attribution, et il ne peut pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans, et la charge est constatée selon la méthode accélérée, chaque tranche étant évaluée séparément à la juste valeur et enregistrée au cours de sa période d'acquisition respective. Le tableau ci-dessous résume l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

<i>(en milliers d'options et en dollars)</i>	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	278	31,44	790	29,17
Options exercées	(224)	30,80	(512)	27,93
Solde à la fin de l'exercice	54	34,12	278	31,44
Options exerçables à la fin de l'exercice	54	34,12	278	31,44

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2025 :

<i>(en milliers d'options et en dollars)</i>	Options en circulation et exerçables	
	Nombre d'options	Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)
Prix d'exercice		
30,71	35	0,2
40,41	19	1,6
	54	0,7

Parmi les options en circulation au 31 décembre 2025, un nombre total de 48 570 (252 736 en 2024) est détenu par les principaux dirigeants.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

En 2025, le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options d'achat d'actions qui ont été exercées était de 90,37\$ (141,69\$ en 2024).

Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée en 2025 et 2024 dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

Régimes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance subordonnées aux résultats (réglé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention des hauts dirigeants du Groupe. L'allocation annuelle du RILT de chaque participant est divisée en deux attributions d'unités d'actions de performance (« UAP ») et d'unités d'actions restreintes (« UAR »). Les UAP sont assujetties à la fois à des conditions de rendement et à des conditions d'acquisition basées sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution, tandis que les UAR sont uniquement soumises à une condition d'acquisition basée sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution. Les conditions de performance attachées aux UAP sont pondérées de façon égale entre un objectif de bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le revenu et le rendement relatif total pour les actionnaires (« RTA »). Aux fins de la portion RTA relative, il y a deux comparaisons pondérées de façon égale : la première portion est comparée au RTA d'un groupe de pairs de l'industrie du transport et la deuxième portion est comparée à l'indice S&P/ TSX60.

Unités d'actions restreintes

La juste valeur des unités est déterminée comme étant la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits.

Le 18 février 2025, la Société a octroyé un total de 61 829 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 38 566 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités octroyées a été de 129,66 \$ par unité.

Le 30 avril 2025, la Société a octroyé un total de 31 328 unités d'actions restreintes (UAR) dans le cadre de son régime d'intéressement en actions, dont 27 917 à des dirigeants clés. Les RSU seront acquises le 30 avril 2026. La juste valeur des UAR octroyées s'élevait à 81,03 \$ par unité.

Le 8 février 2024, la Société a octroyé un total de 45 850 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 30 842 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités octroyées a été de 135,00 \$ par unité.

Le tableau suivant résume la variation des UAR en circulation :

(en milliers d'UAR et en dollars)		2025		2024
	Nombre d'UAR	Moyenne pondérée juste valeur date d'octroi	Nombre d'UAR	Moyenne pondérée juste valeur date d'octroi
Solde au début de l'exercice	158	115,34	192	93,62
Unités attribuées	93	113,45	51	137,21
Unités réinvesties	3	121,45	2	104,17
Unités réglées	(58)	99,84	(82)	77,79
Unités éteintes	(3)	123,99	(5)	115,83
Solde à la fin de l'exercice	193	119,05	158	115,34

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'UAR et en dollars)	UAR en circulation	
	Nombre d'UAR	Durée de vie restante (en années)
Juste valeur à la date d'octroi		
115,51	54	0,1
81,03	32	0,3
135,00	45	1,1
129,66	62	2,1
	193	1,0

Le cours moyen pondéré des actions à la date du règlement des UAR réglées en 2025 était de 131,74 \$ (134,64 \$ en 2024). L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins du règlement de l'octroi, soit un montant de 5,8 M\$ (10,4 M\$ en 2024), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime aux rachats d'actions.

En 2025, le Groupe a constaté, en lien avec les UAR, une charge de rémunération de 8,5 M\$ (6,2 M\$ en 2024) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAR en circulation au 31 décembre 2025, un nombre total de 133 103 (103 872 en 2024) est détenu par les principaux dirigeants.

Unités d'actions de performance

La juste valeur des UAP est déterminée à l'aide d'un modèle de simulation Monte Carlo pour la partie RTA et à l'aide des estimations de la direction pour la partie bénéfice absolu avant intérêts et impôts. Les estimations liées au résultat absolu avant intérêts et part impôt sur le résultat sont révisées au cours de la période d'acquisition et le montant cumulé comptabilisé à chaque date de clôture est basé sur le nombre d'instruments de capitaux propres pour lesquels des conditions de service et de performance hors marché devraient être remplies. La charge de rémunération à base d'actions est constatée, au titre du surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits.

Le 18 février 2025, la Société a octroyé un total de 58 143 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 34 880 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités octroyées a été de 134.85\$ par unité à la date d'attribution.

Le 8 février 2024, la Société a octroyé un total de 45 850 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 30 842 ont été attribuées aux principaux dirigeants. La juste valeur des unités octroyées a été de 156.17\$ par unité à la date d'attribution.

Le tableau suivant résume la variation des UAP en circulation :

(en milliers d'UAP et en dollars)	2025		2024	
	Nombre d'UAP	Moyenne pondérée juste valeur date d'octroi	Nombre d'UAP	Moyenne pondérée juste valeur date d'octroi
Solde au début de l'exercice	155	127,72	184	106,17
Unités attribuées	58	134,85	46	156,17
Unités réinvesties	4	137,92	1	106,72
Unités réglées	(71)	100,52	(135)	89,87
Unités ajoutées dues aux conditions de performance	14	100,43	64	89,87
Unités éteintes	(3)	134,88	(5)	129,43
Solde à la fin de l'exercice	157	140,35	155	127,72

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Le tableau suivant résume l'information sur les UAP en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'UAP et en dollars)	UAP en circulation	
	Nombre d'UAP	Durée de vie restante (en années)
Juste valeur à la date d'octroi		
135,15	54	0,1
156,17	45	1,1
134,85	58	2,1
	157	1,1

Le cours moyen pondéré des actions à la date du règlement des UAP réglées en 2025 était de 131,74 \$ (133,74 \$ en 2024). L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins du règlement de l'octroi, soit un montant de 8,6 M\$ (19,8 M\$ en 2024), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime aux rachats d'actions.

En 2025, le Groupe a constaté, en lien avec les UAP, une charge de rémunération de 6,6 M\$ (4,9 M\$ en 2024) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAP en circulation au 31 décembre 2025, un nombre total de 101 635 (103 872 en 2024) est détenu par les principaux dirigeants.

21. Charges liées aux matières et aux services

Les charges liées aux matières et aux services se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules. Les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles.

	2025	2024
Entrepreneurs indépendants	2 676 799	2 902 226
Charges liées à l'exploitation des véhicules	1 220 498	1 268 909
	3 897 297	4 171 135

22. Charges liées au personnel

	Note	2025	2024
Avantages du personnel à court terme		2 333 308	2 392 249
Cotisations aux régimes à cotisations définies		9 654	9 011
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	15	46 793	56 223
Indemnités de fin de contrat de travail		8 601	27 758
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	20	15 148	11 074
		2 413 504	2 496 315

23. Produits financiers et charges financières

Comptabilisation dans le bénéfice :

Charges (produits)	2025	2024
Charge d'intérêts sur la dette à long terme et amortissement des frais de financement reportés	119 345	127 062
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	26 509	24 904
Revenus d'intérêts	(1 795)	(7 723)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	(517)	(6 037)
Perte de change, montant net	380	3 786
Autres charges financières	16 034	16 247
Charges financières nettes	159 956	158 239
Présentation en tant que :		
Produits financiers	(2 312)	(13 760)
Charges financières	162 268	171 999

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

24. Charge d'impôt sur le résultat*Impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice :*

	2025	2024
Charge d'impôt exigible		
Période considérée	101 035	179 142
Ajustement des exercices précédentes	(5 126)	1 998
	95 909	181 140
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Création et reprise de différences temporelles	(2 593)	(39 578)
Variation du taux d'impôt	(520)	(1 053)
Ajustement des exercices précédentes	2 011	(2 270)
	(1 102)	(42 901)
Charge d'impôt sur le résultat	94 807	138 239

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

	2025			2024		
	Avant impôt	(Économie) charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	(Économie) charge d'impôt	Après impôt
Écarts de conversion	(8 218)	-	(8 218)	5 675	-	5 675
(Pertes) gains lié(e)s à la réévaluation des régimes à prestations définies	(4 273)	(1 067)	(3 206)	22 495	5 686	16 809
Gain (perte) sur couverture d'investissement net	84 765	(8)	84 773	(135 112)	977	(136 089)
Variation de la juste valeur des placements dans les titres de capitaux propres	(2 912)	(464)	(2 448)	(7 962)	146	(8 108)
	69 362	(1 539)	70 901	(114 904)	6 809	(121 713)

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

		2025		2024
Bénéfice avant impôt sur le résultat		405 360		560 723
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi auquel la Société est assujettie	26,5%	107 420	26,5%	148 592
Augmentation (diminution) liée aux éléments suivants:				
Incidences des taux d'impôt des différentes juridictions	0,4%	1 513	0,0%	200
Variation du taux d'impôt	-0,1%	(520)	-0,2%	(1 053)
Charges non déductibles	1,2%	4 765	1,2%	6 839
Déductions fiscales et revenus exonérés d'impôt	-4,0%	(16 354)	-3,0%	(17 021)
Ajustement des exercices précédents	-0,8%	(3 115)	0,0%	(272)
Impôt sur les distributions multinationales	0,3%	1 098	0,2%	954
	23,4%	94 807	24,7%	138 239

En juillet 2025, la loi *One Big Beautiful Bill Act* a été promulguée. Cette législation comprend des modifications au cadre fiscal international ainsi que le rétablissement de traitements fiscaux favorables, notamment l'amortissement accéléré à 100 % pour les biens admissibles mis en service après le 19 janvier 2025 et les limitations relatives à la déductibilité des charges d'intérêts. Le Groupe a comptabilisé les effets de la législation en 2025 pour les dispositions actuellement en vigueur, ce qui a entraîné une augmentation du passif d'impôt différé et une diminution de l'impôt fédéral sur le résultat à payer. Le Groupe s'attend à des impacts similaires au cours des exercices futurs, sans incidence significative sur son taux d'imposition effectif annuel.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

25. Instruments financiers et gestion des risques financiers**Risques**

Dans le cours normal de ses activités et en raison de ses actifs et passifs financiers, le Groupe est exposé aux risques suivants :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché.

La présente note fournit des renseignements sur l'exposition du Groupe à chacun des risques susmentionnés, sur les objectifs et les processus du Groupe en ce qui a trait à la gestion des risques et sur la gestion des capitaux du Groupe. D'autres informations quantitatives à fournir sont incluses dans les présents états financiers consolidés.

Cadre de gestion des risques

La direction du Groupe désigne et analyse les risques auxquels le Groupe est exposé, établit des limites et des contrôles adéquats en matière de risque, en plus de surveiller les risques et le respect des limites. La gestion des risques fait l'objet d'un suivi constant afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture du marché et des activités du Groupe.

Le conseil d'administration est responsable de toutes les questions liées au cadre de gestion des risques du Groupe. Le conseil d'administration surveille les risques du Groupe par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit fait périodiquement rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité d'audit du Groupe supervise la façon dont la direction surveille et gère les risques du Groupe, et le comité d'audit interne assiste le comité d'audit du Groupe dans son rôle de surveillance. Le comité d'audit interne effectue des analyses courantes et ponctuelles des risques et en présente les résultats au comité d'audit.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière que le Groupe peut subir si un client ou une partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles; il découle principalement des créances clients du Groupe. Le Groupe fait crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le risque de crédit découlant des créances clients est limité pour les raisons suivantes :

- La clientèle est diversifiée et répartie entre différents segments de marché;
- Aucun client ne représente plus de 5 % du total des revenus du Groupe;
- Environ 95,5 % (91,4 % en 2024) des créances clients du Groupe ne sont pas en souffrance ou sont en retard de 30 jours ou moins;
- Les créances douteuses ont représenté moins 0,3 % des revenus consolidés pour les deux derniers exercices.

Exposition au risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit s'établissait comme suit à la date de clôture :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Clients et autres débiteurs	881 432	927 654

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Pertes de valeur

Le classement par échéance des clients et autres débiteurs s'établissait comme suit à la date de clôture :

	Total 2025	Provision pour perte de crédit attendue 2025	Total 2024	Provision pour perte de crédit attendue 2024
Non en souffrance	643 322	1 487	646 859	2 145
En souffrance depuis 1 à 30 jours	168 427	2 504	174 343	2 526
En souffrance depuis 31 à 60 jours	46 880	7 512	52 700	7 578
En souffrance depuis plus de 60 jours	47 843	13 537	79 013	13 012
	906 472	25 040	952 915	25 261

La variation de la provision pour dépréciation des clients et autres débiteurs au cours de l'exercice s'établissait comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	25 261	29 506
Regroupements d'entreprises	1 484	2 837
Créances douteuses	15 013	14 846
Montants radiés, net des montants recouvrés	(18 017)	(19 631)
Incidence des variations des taux de change	1 299	(2 297)
Solde à la fin de l'exercice	25 040	25 261

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières associées à des passifs financiers qui sont réglés par transfert de liquidités ou d'un autre actif financier. L'approche du Groupe relativement à la gestion des liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations à leur échéance, tant dans des conditions normales que difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer d'entacher sa réputation.

Les besoins des entités du Groupe en matière d'entrées et de sorties de fonds font l'objet d'une surveillance étroite et distincte afin d'optimiser le rendement du capital investi du Groupe. Habituellement, le Groupe s'assure de disposer d'une trésorerie suffisante pour effectuer les dépenses opérationnelles prévues; cette situation ne tient pas compte de circonstances extrêmes qu'il est raisonnablement impossible de prédire. Le Groupe surveille régulièrement ses besoins de liquidités à court et à moyen terme à l'aide d'outils de prévisions. De plus, le Groupe maintient des facilités renouvelables, dont le solde disponible était de 348,1 M\$ au 31 décembre 2025 (549,7 M\$ en 2024), et dispose d'un crédit supplémentaire de 184,2 M\$ (245 M\$ CA et 5 M\$ US) (2024 - 175 M\$). Le crédit supplémentaire est disponible sous certaines conditions aux termes de la convention conclue avec son syndicat de prêteurs bancaires.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, ce qui inclut les paiements d'intérêt estimatifs :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
2025						
Fournisseurs et autres créditeurs	667 246	667 246	667 246	-	-	-
Dette à long terme	2 577 975	3 315 317	337 844	969 803	457 177	1 550 493
Autre passif financier*	101 010	129 475	4 081	31 644	93 750	-
	3 346 231	4 112 038	1 009 171	1 001 447	550 927	1 550 493
2024						
Fournisseurs et autres créditeurs	639 190	639 190	639 190	-	-	-
Dette à long terme	2 402 881	3 178 019	209 454	973 603	522 404	1 472 558
Autre passif financier*	7 779	7 779	7 779	-	-	-
	3 049 850	3 824 988	856 423	973 603	522 404	1 472 558

*Comprend les échéances contractuelles des contreparties conditionnelles présentées dans les autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sans échéances contractuelles d'un montant de 9,6 M\$ (11,9 M\$ en 2024) sont exclus du tableau ci-dessus.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Les flux de trésorerie contractuels ne devraient pas survenir beaucoup plus tôt ni s'établir à des montants considérablement différents.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des cours du marché, comme les taux de change et les taux d'intérêt, influent sur les résultats du Groupe ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de limiter l'exposition au risque de marché selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

Le Groupe acquiert des participations dans des instruments de capitaux propres dans une optique de détention à long terme à des fins stratégiques. Tous les investissements sont désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

d) Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change en lien avec les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'avec les ventes et les achats qui sont libellés dans une devise autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe. Principalement, les entités canadiennes sont exposées au dollar américain, et les entités qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien (établissements étrangers) ne sont pas très exposées au risque de change.

Afin d'atténuer l'exposition au risque de change de ses passifs nets financiers liés à des entités canadiennes, le Groupe a désigné une partie de sa dette libellée en dollars américains comme élément de couverture dans une couverture d'investissement net.

L'exposition des actifs et passifs financiers du Groupe au risque de change en lien avec des entités canadiennes s'établissait comme suit en fonction de leur valeur nominale :

	2025	2024
Clients et autres débiteurs	41 021	53 423
Fournisseurs et autres créditeurs	(7 511)	(8 984)
Dette à long terme	(1 651 596)	(1 653 291)
Exposition au risque du bilan	(1 618 086)	(1 608 852)
Dette à long terme désignée comme élément de couverture dans une couverture d'investissement	1 655 000	1 655 000
Exposition nette au risque du bilan	36 914	46 148

Le Groupe évalue le montant annuel net de ses flux de trésorerie en dollars américains à environ 430 M\$ (500 M\$ en 2024). Ces rentrées de fonds sont générées également tout au long de l'exercice.

Les taux de change suivants étaient en vigueur au cours de l'exercice :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux moyen du \$ US pour l'exercice terminé le	1,3978	1,3698
Taux de clôture du \$ US au	1,3724	1,4384

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 cent du dollar américain à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurent constantes, d'accroître (de réduire) les capitaux propres et le bénéfice des montants présentés dans le tableau ci-dessous. L'analyse est effectuée selon les mêmes modalités pour 2024.

	2025		2024	
	Hausse de 1 cent	Baisse de 1 cent	Hausse de 1 cent	Baisse de 1 cent
Exposition au risque du bilan	(11 790)	11 790	(11 185)	11 185
Dette à long terme désignée comme élément de couverture dans une couverture d'investissement	12 059	(12 059)	11 506	(11 506)
Exposition nette au risque du bilan	269	(269)	321	(321)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

e) Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a l'intention de réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant une part importante de dette à long terme à taux fixe.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le profil du taux d'intérêt sur la valeur comptable des instruments financiers du Groupe portant intérêt s'établissaient comme suit :

	2025	2024*
Instruments à taux fixe	2 031 262	2 127 827
Instruments à taux variable	546 713	275 054
	2 577 975	2 402 881

* Les informations comparatives ont été reclassées afin de présenter séparément les instruments à taux variable.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun passif financier à taux fixe à la juste valeur dans le bénéfice. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucune incidence sur le bénéfice.

f) Gestion des capitaux

Aux fins de la gestion des capitaux, le capital correspond au capital social et aux résultats non distribués du Groupe. Les objectifs du Groupe en matière de gestion des capitaux sont les suivants :

- veiller à engager un niveau adéquat de dépenses d'investissement afin d'assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités;
- faire en sorte que les liquidités soient suffisantes pour poursuivre la stratégie de croissance et entreprendre des acquisitions choisies;
- maintenir un niveau d'endettement approprié afin que l'utilisation des capitaux ne fasse l'objet d'aucune contrainte financière;
- conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés.

Le Groupe cherche à maintenir un équilibre entre les rendements les plus élevés qu'il est possible d'obtenir avec un niveau d'emprunt plus élevé et les avantages et la sécurité qu'offre une situation du capital solide.

Le Groupe surveille sa dette à long terme en fonction des ratios ci-dessous afin de maintenir un niveau d'endettement approprié. Les ratios endettement/capitaux propres et endettement/capitalisation du Groupe s'établissent comme suit :

	2025	2024
Dette à long terme	2 577 975	2 402 881
Capitaux propres	2 677 627	2 673 275
Ratio endettement/capitaux propres	0,96	0,90
Ratio endettement/capitalisation ¹	0,49	0,47

¹ Dette à long terme divisée par le total des capitaux propres et de la dette à long terme.

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche du Groupe en matière de gestion des capitaux au cours de l'exercice.

En vertu de sa facilité de crédit et emprunt à terme, le Groupe doit surveiller deux ratios sur une base trimestrielle. Le premier est le ratio entre la dette totale plus les lettres de crédit et certains autres passifs à long terme moins la trésorerie (trésorerie non affectée pour la facilité de crédit et trésorerie jusqu'à 100 M\$ pour les billets de premier rang non garantis), et le résultat avant produits et charges financières, charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciation des immobilisations incorporelles, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles (« BAIIA ajusté »), ajusté lié aux acquisitions pour les douze derniers mois. Le deuxième est le ratio entre le résultat ajusté avant intérêts, impôts sur le résultat, amortissement et loyers (« BAIIAL »), et incluant le BAIIAL ajusté lié aux acquisitions pour les douze derniers mois, et les intérêts et les charges locatives nettes. Ces ratios sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés conformément aux dispositions de la convention de crédit qui, entre autres, nécessite l'exclusion de l'impact des contrats de location d'IFRS 16. Ces ratios doivent être maintenus en dessous d'un certain seuil afin de respecter une clause restrictive de l'entente que

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

le Groupe a conclu avec un syndicat de prêteurs bancaires. Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, le Groupe respectait ses clauses restrictives de nature financière.

La direction estime que le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités d'exploitation et sa stratégie d'acquisition.

À l'échéance de la dette à long terme du Groupe, la direction et le conseil d'administration du Groupe évalueront si cette dette à long terme doit être renouvelée à sa valeur initiale, ou si elle doit être augmentée ou réduite, en tenant compte des besoins en capital à ce moment, de l'accès au crédit et des taux d'intérêt futurs.

g) Classement comptable et justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers, de même que les valeurs comptables présentées dans les états consolidés de la situation financière, s'établissent comme suit :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs constatés à la juste valeur				
Placement dans des titres de capitaux propres	24 954	24 954	22 097	22 097
Actifs constatés au coût amorti				
Clients et autres débiteurs	881 432	881 432	927 654	927 654
	906 386	906 386	949 751	949 751
Passifs financiers				
Passifs constatés à la juste valeur				
Autre passif financier	110 579	110 579	19 686	19 686
Passifs constatés au coût amorti				
Fournisseurs et autres créditeurs	667 246	667 246	639 190	639 190
Dette à long terme	2 577 975	2 635 137	2 402 881	2 339 947
	3 355 800	3 412 962	3 061 757	2 998 823

Taux d'intérêt utilisés pour établir la juste valeur

La valeur comptable de la dette du Groupe ne se rapproche pas de la juste valeur. Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les flux de trésorerie estimés afin de calculer la juste valeur, le cas échéant, sont fondés sur les taux d'intérêt actuels pour des dettes ayant des conditions, une notation et une échéance restante similaires.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et passifs financiers du Groupe qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente sont les placements dans les titres de capitaux propres dont il est fait mention ci-dessus. Les placements dans les titres de capitaux propres comprennent des placements de niveau 1 qui sont évalués au prix du marché avec les informations cotées en bourse au 31 décembre 2025 et les placements de niveau 2 qui sont évalués à la valeur du marché à l'aide de techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes étaient basées sur des données de marché observables. Les placements dans les titres de capitaux propres restants sont évalués en fonction de renseignements classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

26. Éventualités, lettres de crédit et autres engagements

a) Éventualités

Des demandes de règlement de nature opérationnelle et liées au personnel ont été déposées à l'encontre du Groupe. La direction estime que celles-ci sont suffisamment provisionnées dans les provisions à long terme dans les états consolidés de la situation financière et que leur règlement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou la performance financière du Groupe.

b) Lettres de crédit

Au 31 décembre 2025, le Groupe avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 140,9 M\$ (129,8 M\$ en 2024).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

Le 31 octobre 2025, le Groupe a conclu une entente relative à une facilité de lettres de crédit garanties, appuyée par un programme de garantie soutenu par le gouvernement, pour un montant maximal de 70 M\$. Cette facilité est distincte de la facilité de crédit renouvelable du Groupe. Au 31 décembre 2025, le montant des lettres de crédit en circulation en vertu de cette facilité s'élevait à 10,3 M\$.

c) Autres engagements

Au 31 décembre 2025, le Groupe avait 18,8 M\$ d'engagements d'achat (35,6 M\$ en 2024) et 2,5 M\$ de bons de commande pour lesquels le Groupe prévoit conclure un contrat de location dans un délai d'un an (26,7 M\$ en 2024).

27. Parties liées

Société mère et partie exerçant le contrôle ultime

Aucune partie n'exerce le contrôle ultime à elle seule. Bien que les actions de la Société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires, certains investisseurs institutionnels détiennent des positions significatives.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration de la Société, les cadres supérieurs et les cadres de direction des principales entités du Groupe sont considérés comme faisant partie des principaux dirigeants. Il n'y avait aucune autre transaction avec les principaux dirigeants sauf en ce qui a trait à leur rémunération respective.

Rémunération des principaux dirigeants

En plus de leur verser un salaire, la Société offre également des avantages non pécuniaires aux cadres supérieurs.

Les cadres supérieurs participent aussi aux régimes d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions restreintes subordonnées aux résultats de la Société, comme il est décrit à la note 21. Les coûts engagés pour les principaux dirigeants en lien avec ces régimes sont détaillés ci-dessous.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	2025	2024
Avantages à court terme	15 247	14 360
Avantages postérieurs à l'emploi	232	719
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	11 008	8 207
	26 487	23 286

28. Événements subséquents

Le 8 février 2026, le Groupe a acquis une entreprise non significative par une contrepartie totale de 48,9 M\$.